

SPECTATEUR CANADIEN, DE MONTREAL,

GAZETTE FRANÇAISE DE MONTREAL,

JOURNAL de LITTÉRATURE, de POLITIQUE et de COMMERCE.

RESPECERE EXEMPLAR VITE MORUMQUE... Hor.

TROS TIRIUSVE MIHI NULLO DISCRIMINE AGATUR... Vir.

Volume IX.

MONTREAL, SAMEDI, LE 17 FEVRIER, 1821.

Numéro 2.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR JAMES LANE,
Rue Saint Paul, No. 29.
Près du Nouveau Marché.
M. BIBAUD, Rédacteur.

CONDITIONS.

Le Prix de la Souscription est de Vingt Schelins par année, lorsque le Papier est livré à Montréal, ou envoyé à la Campagne par occasion; et de Vingt Schelins et les frais, lorsqu'il est envoyé par la Poste, payables de Six Mois en Six Mois, et d'avance.

Ceux qui veulent discontinuer de souscrire sont obligés d'en donner avis un mois avant leur date échue et de payer en même temps leurs arriérés, autrement ils sont censés continuer à souscrire pour les six mois suivants.

PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Six lignes et au-dessous, première insertion, 2s.—et chaque suivante, 8d.
Dix lignes et au-dessous, 3s.—et chaque suivante, 1s.
Au-dessus de dix lignes, 4d. par ligne, et chaque suivante, 1d.

Les avis non accompagnés d'ordres écrits, seront insérés jusqu'à ce qu'ils soient contremandés, et débités en conséquence.

AGENTS POUR LE SPECTATEUR CANADIEN

MR. JOSEPH TARDIF, — Québec.
ISAAC VALENTINE, ECUYER, — Trois-Rivières.
A. GAGNON, ECUYER, — Rivière du Loup.
MR. L. LAFRENIERE, — Maskinongé.
H. OLIVIER, ECUYER, — Berthier.
MR. ROBERT LECAVALIER, — L'Assomption.
MR. AUGUSTIN VERVAIS, — Terrebonne.
MR. J. B. LAVIOLETTE, — St. Eustache.
MR. J. HUBERT LACROIX, — Laprairie.
A. MENARD, ECUYER, — Boucherville.
MR. LOUIS G. LABADIE, — Verchères.
JOSEPH DEMERS, ECUYER, — Chambly.
BENJAMIN CHERRIER, ECUYER, — St. Denis.
MR. H. ST. GERMAIN, — Kingston, (H. CANADA.)

RECEMMENT Publié, et à Vendre à cette Imprimerie,

RELATION D'UN VOYAGE

A LA CÔTE DU NORD-OUEST,

DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.
Pendant les années 1810, 1811, 1812, 1813, et 1814.
PAR G. FRANCHÈRE, FILS.

Il ne nous appartient peut-être pas, comme Éditeurs, de louer l'ouvrage ci-dessus: la plus grande et peut-être la seule recommandation qu'il nous soit permis de mentionner, c'est que l'auteur est Canadien, et que le livre est le premier de ce genre qui ait jamais été publié dans ce pays.

Dissolution de société.

LA Société existante entre les soussignés, sous le nom de WM. & JNO. SPRAGG, expirera le 30 du courant, et dès lors sera discontinuée.

Toutes les personnes qui sont endettées envers la dite société sont requises de payer immédiatement entre les mains de WM. SPRAGG, qui est dûment autorisé à régler leurs comptes; et ceux qui ont des comptes contre la dite société sont priés de les présenter pour liquidation.

WM. SPRAGG.
JOHN SPRAGG.

Le 1er. Sept. 1820.

N. B.—STEWART et WM. SPRAGG continueront à exercer la profession d'Encanteurs et Marchands à Commission, après le 1er. Octobre prochain, à leur nouveau comptoir, rue Notre-Dame.

Société formée.

LA Société existante sous le nom de W. & J. SPRAGG, Encanteurs et Marchands à Commission, devant être dissoute le 30 du courant, les affaires seront à l'avenir conduites sous le nom de JNO. SPRAGG et W. HUTCHINSON, à leur ancien établissement, No. 77, Rue Notre-Dame; et ils sollicitent humblement la continuation de l'encouragement généreux qui a été accordé à la ci-devant société.

JOHN SPRAGG.
WM. HUTCHINSON.

Le 1er. Sept. 1820.

AVIS.

JNO. SPRAGG prend la liberté d'exprimer sa reconnaissance pour l'encouragement très-généreux qu'il a éprouvé en société sous le nom de W. & J. SPRAGG, et comme une dissolution de la dite société doit avoir lieu le 30 du courant, il informe respectueusement le Public qu'il a formé une association avec Mr. WM. HUTCHINSON, et ils commenceront à exercer la profession d'Encanteurs et Marchands à Commission, à l'ancien établissement, No. 77, Rue Notre-Dame, le 1er. Octobre prochain, où ils recevront, avec reconnaissance, des consignations; et il assure le public que rien ne sera négligé pour mériter ses faveurs.

Le 1er. Sept. 1820.

RECEMMENT publié et à Vendre à cette Imprimerie Rue Saint Paul, No. 29.

LE CALENDRIER

De l'Année 1821, pour Montréal.

Montréal, 30 Nov. 1820.

Société d'Agriculture de Montréal.
EXHIBITION de BŒUFS engraisés, de Grains, Légumes, et autres végétaux, pour 1821, comme annoncée ci-devant, aura lieu, au haut du Nouveau Marché, JEUDI, le 1er de Mars prochain, à 10 heures de l'avant-midi, et les prix offerts seront payés aux compétiteurs qui les auront remportés.

H. GRIFFIN, Secr. et Trés.
Montréal, 8 Février, 1821. 1—xf

Compagnie d'Assurance de Montréal, contre le Feu.
2 FEVRIER, 1821.

AVIS.

UN Dividende de quatorze schelins six derniers du capital sur chaque action, sera payé LUNDI, 12 du courant, et les jours suivants, aux Actionnaires, ou à leurs procureurs légaux, en adressant à Robert Armour, Ecr. à la Banque du Canada.

Par ordre du Président et des Directeurs.
1—3f J. BLEAKLEY, Sec.

A LOUER.

Au 1er de Mai prochain,

UN Magasin sur la Rue St. Paul, près du Marché Neuf, avec deux chambres sur le derrière. S'adresser à cette imprimerie.
Montréal 10 Février, 1821.

A Vendre par le Soussigné,

à des termes très commodes pour les payemens.

DEUX ETABLISSEMENTS fort spacieux sur la Rivière Chambly, et bien situés pour le commerce des Grains &c.: Un dans la paroisse de St. Antoine, à près de trois milles au-dessus de l'Eglise, ayant une très bonne maison de pierre d'environ soixante pieds de long, sur quarante de large, dont la couverture du côté de la rivière et du chemin est rebâtie en neuf; ayant aussi la plus grande partie du bois de charpente d'un hangar de 60 pieds français sur 30 de bon; une Etable, et un très grand Terrain à Jardin, au tour des Bâtimens.—Cet Etablissement est à peu-près moitié distance entre William Henry et Chambly, ayant peut-être la plus belle vue de toute la Rivière Chambly.

L'autre ETABLISSEMENT qui est partagé en deux, par une rue qui conduit à la grève (l'un de 70 pieds de front environ, sur 250 pieds;—et l'autre de 90 pieds sur 110 de profondeur) est situé sur la plus belle place du village de St. Ours pour le chargement des Bâtimens: à quatre lieues de William Henry.—Il y a sur la première division une très bonne maison de bois de 60 pieds français sur 30, une Boucherie, une grande Etable, une Remise de calèche, Latrine et une Souille; aussi un puits qui n'a pas encore manqué d'eau: Et à la suite de ces Bâtimens est une cour, et un Jardin de 150 pieds de profondeur, sur la largeur de cette division; dans lequel il y a de plantés, plusieurs pruniers, serisiers, cinq sortes de groseilles, trois sortes de groseilles, et plusieurs rosiers de trois couleurs. Et sur la seconde division il y a un Hangar de 72 sur 24 pieds français; quelques pruniers de plantés, et le reste du terrain est pour les Jardins. Les deux terrains sont enclos de pieux de Cèdre et de planches, et seront vendus ensemble ou séparément, suivant le désir des Acheteurs.—La maison de St. Antoine et celle de St. Ours, avec tous les Bâtimens de ce second lot, sont assurés contre le feu, au Bureau du Phœnix.

Pour plus ample information il faut visiter les lieux, bâtimens, &c. et s'adresser au propriétaire, dans sa maison de St. Ours, pendant le présent mois de Février, et pendant les mois de Mars et Avril suivants, à Montréal, N^o 136, Rue St. Paul.

LOUIS MARIE MARCHAND.
Montréal, 5 Février, 1821 6f—52

De Gré-à-gré.

ESPRIT de la Jamaïque.
RUM des Iles sous le vent.
Eau-de-Vie de Cognac. Sel de Liverpool,
Vin de Madère. Acier.
Vin d'Espagne. Poudre à Tirer.
Charbon de Terre. Huile d'Olive, &c. &c.
Le tout pour argent comptant ou à un Crédit sûr.
M. C. CUVILLIER & Co. E. et C.
5 Février. 1821. 52f.

AVERTISSEMENT.

MADemoiselle FORRENCE, ayant reçu dernièrement une quantité de Velours blanc, offre d'enseigner aux jeunes demoiselles l'art de PEINDRE sur le VELOURS, à son Académie près Bonsecours.
Les Demoiselles qui désireraient recevoir des leçons de cette jolie branche d'éducation voudront bien s'adresser à Mlle. F. les Mardi, Jeudi et Samedi, depuis 4 heures jusqu'à l'après-midi.
Montréal, le 10 Janvier, 1821. 1—4f

A LOUER.

Pour enjouir au 1er Mai prochain,
TROIS MAISONS, la première située sur le côté est de la petite rue qui conduit de la rue Saint Vincent au Nouveau Marché, et occupée maintenant par Mr. Pierre Gamelin, Notaire, la seconde sur le côté ouest de la même petite rue, occupée en ce moment par Mr. Lafraicain, et la troisième joignant cette dernière et faisant en outre face au nouveau marché; elle est occupée maintenant par Mr. Maurice Bosqui, Aubergiste.
Ces Maisons sont couvertes en ferblanc, fermées de Meisports et contrevents de taule et ont d'excellentes caves.
S'adresser à D. B. VIGER.
Montréal, le 10 Février, 1821. xf-1

ADVERTISEMENT.

MR. BRET being determined to fix his residence in Canada, begs leave to inform the public that he has established a SCHOOL, in the house No. 69, Notre Dame Street, where he will teach the French Grammar, Geography, Mythology, Bookkeeping, Arithmetic, Surveying and Mathematics.
Mr. Bret will call at the houses of those in town, who will be desirous of being attended privately.
Mrs. Bret will teach young ladies sewing and embroidering.
Oct. 14th, 1820. 36—tf.

RECEMMENT publié et à vendre à cette Imprimerie, No. 29, Rue St. Paul, chez Cunningham, No. 35, même rue, et chez Nickless & McDonell, No. 98, Rue Notre-Dame,
TRADECTION
Libre et Abrégée

LECONS DE CHIMIE,

Données par le chevalier Humphrey Davy, à la Société d'Agriculture de Londres.

Dédiée aux Sociétés d'Agriculture du Bas-Canada, par A. G. DOUGLAS, Capitaine à demi-pai.

Après le plaisir que nous a procuré la lecture de l'ouvrage ci-dessus, et l'instruction que nous y avons puisée, nous croirions manquer à notre devoir de Journaliste et à la justice due à l'auteur, si nous ne disions pas au moins ce qu'il nous a semblé, savoir un présent digne de la reconnaissance des AGRICULTEURS et de la jeunesse studieuse, pour qui il est principalement destiné.

Maison et Emplacements.

LE Soussigné offre de vendre sa Maison, Rue Notre-Dame, par différents paiemens, en dix ou douze ans. Elle est en très bon ordre, et formée sous tous les rapports une résidence agréable et commode. Si elle n'est pas vendue le 1er de Février prochain, elle sera louée pour un nombre d'années.

Aussi à vendre, plusieurs Emplacements sur la rue St. Jacques, à l'ouest de la Banque de Montréal. Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement. S'adresser à

G. MOFFATT.
22 Déc. 1820. xf-52

A LOUER.

Pour une ou plusieurs Années.

AIRLY HOUSE (résidence de feu John Ogilvie, &c.) maison agréablement située à la Côte des Neiges, à trois milles de la ville. Elle contient une salle d'entrée, une salle à diner, quatre chambres à coucher, deux cuisines (dans l'une desquelles est une cuisinière à vapeur) caves, et autres dépendances; avec Dépense, Lavoir, Etables, Remises adjacentes. Possession donnée présentement, ou le 1er de Mai prochain. S'adresser à

G. MOFFATT.
Montréal, 3 Février, 1821. xf-52

A LOUER.

Pour une ou plusieurs Années.

CETTE MAISON neuve en pierres, à deux étages, sur la rue Ste. Thérèse, en face de la rue St. Paul. La possession en sera donnée le 1er de Mai prochain.

Aussi les propriétés suivantes, dont la possession sera donnée immédiatement, savoir, une Maison commode pour deux locataires, rue St. Constant, trois Jardins de différentes grandeurs, plantés d'arbres fruitiers choisis, Pruniers, Vignes, &c. sur les rues Lauchetière, St. Constant, et German, au fauxbourg St. Laurent.

2 BANCS de la première classe dans l'Eglise Protestante Episcopale, par BENJ. HALL, Tuteur.
Montréal, rue St. Laurent, 2 Fév. 1821. xf-52

AVIS.

LES Soussignés, Exécuteurs Testamentaires de feu ADAM A. GORDON, en son vivant de la ville de Montréal, marchand, requierent par le présent tous ceux qui ont des comptes contre les biens et succession du dit Adam A. Gordon, de les présenter sans délai pour ajustement et liquidation, et ceux qui doivent à la dite succession, de payer le montant de leurs dettes respectives à KENNETH DOWIE, un des soussignés.

JOHN PORTEOUS,
KENNETH DOWIE.
Montréal, 20 Janvier, 1821. 6m

AVERTISSEMENT.

TOUTES personnes endettées envers la Succession de feu Jean Antoine Griffon dit Picard, en son vivant de Montréal, Bourgeois, sont priées de payer le montant de leurs dettes respectives entre les mains du soussigné, et toutes celles à qui il peut être dû par la dite succession sont également priées de produire leurs comptes pour être liquidés.

JOSEPH NADEAU.
Exécuteur du Testament ou acte de dernières volontés du dit feu J. A. Griffon dit Picard.
Le 2 Novembre, 1820.

LE Soussigné, Fermier des Forges de St. Maurice et de celles des Trois-Rivières, informe ses pratiques qu'il pourra, à l'ouverture de la navigation faire une nouvelle réduction dans le prix des articles manufacturés à ces Forges; et que moyennant le choix qu'il a fait d'ouvriers habiles et expérimentés dans son voyage en Angleterre, la beauté des ouvrages a été beaucoup augmentée sur tout des ouvrages creux, qui pour la légèreté et l'élégance ne le céderont pas aux articles semblables manufacturés dans la Grande-Bretagne. Les poêles faits à St. Maurice sont reconnus pour être d'une qualité supérieure. Il sera aussi fait une réduction considérable dans le prix de toutes sortes de Machines à moulins, Fer en barres, Socs de charrie, et Chaudières à potasse.—Il sera préparé un nouveau Tarif, qu'on pourra se procurer en s'adressant au soussigné ou à ses Agens, Mr. JOHN PORTEOUS à Montréal, ZAC. MAULEY, Ecr. à St. Maurice, EDWARD GREIVE, aux Trois-Rivières, et BELL & STUART à Québec.

M^r. BELL.
Québec, 1 Janv. 1820. —tf.

Récompense de £1000.

LES AGENS du BUREAU d'ASSURANCE du PHENIX, ayant reçu des informations qui les portent à croire que les Incendies qui ont eu lieu dernièrement dans la Ville et les Fauxbourgs de Montréal, n'ont pas été l'effet du hazard, mais l'acte criminel de quelque incendiaire, ou de quelques incendiaires; QU'IL SOIT CONNU, qu'ils, les dits agens, de la part du Bureau d'Assurance du Phœnix, offrent par les présentes une récompense de

Mille Louis,

à toute personne ou toutes personnes qui leur donneront, ou donneront au BUREAU de la POLICE, des informations propres à convaincre le Principal Délinquant, laquelle somme les Agens paieront sur telle conviction.

GEORGE GARDEN, Agens,
GEORGE AULDJO, S. P. F. O.

Par Autorité de SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR EN CHEF,

UN ENTIER PARDON

est offert et sera accordé à toutes personnes qui donneront des informations contre le principal, ou les principaux Incendiaires, auxquels il est fait allusion dans le précédent avertissement.

Donné à Montréal, le 15 de Septembre, 1820.
DAVID ROSS, C. du R.
Faisant les fonctions de Procureur-Général.

A VENDRE,

L'Apothécairie du Dr. KIMBER, de l'Huile d'Olive d'Espagne supérieure, à aucune Huile pour brûler.

H. HOUGHTON,
Apothicaire.

28 Octobre, 1820

A VENDRE,

PAR le Soussigné, aux Magazins de Clincaillerie de St. Maurice et des Trois-Rivières, No. 19, Rue Notre-Dame, un Grand Assortiment de Fers à Socs de Charrue et Fer en Barres, Poêles doubles et simples, de toutes grandeurs, et d'un beau modèle, Chaudières et Brassins à Patasse, Chaudières à Sucre, Fourneaux Hollandais, Chaudières et Marmites, Canards, Spiders, Poids, et une variété de fer de fonte, des dites manufactures, dont il aura constamment un assortiment.

AUSSI,

50 tonneaux de Fer rouillé d'Angleterre;
10 do. de Suède,
10 do. de Russie,

Et il attend de Londres par les vaisseaux de l'Autorité du meilleur Acier Crawley, Millington et (L) et de la Toile à Bluteau à potentes.

N. B.—Les ordres pour manœuvres de moulins et autres ouvrages de fonte seront exécutés ponctuellement.
JOHN PORTEOUS.
Le 25 Nov. 1820.

Shutter & Wilkins

FONT savoir à leurs Amis qu'ils viennent de recevoir un Assortiment très considérable de Porcelaine, Verrerie et Fayancerie.

DEPLUS:

De la Poudre à tirer, Plomb, Vinaigre, Thé, Sucre en pain, double raffiné de Londres; Cassonade très claire, Raisins, Figues, Prunes sèches, Amandes, Peintures de toutes descriptions, Huile, Couperose, Alun, Indigo, Fromage, Papeterie, Bijoux, Parfumerie, &c.

AUSSI,

Dernièrement reçu, un Assortiment très bien choisi de MARCHANDISES, très convenables au commerce du Haut et Bas Canada; et un assortiment bien complet d'articles élégans de Quincaillerie; le tout sera vendu à des prix très modérés pour argent comptant, ou à crédit avec sûreté.
Le 17 Juin, 1820.

Emplacement à Vendre.

LE soussigné offre en vente un Emplacement formé de trois quarts d'arpent en superficie, situé au bas de la Rivière Chateaugay, vis-à-vis l'embochure d'une certaine rivière venant de la Maison Seigneuriale des Dames de l'Hôpital Général; le dit Emplacement étant borné par devant par la dite rivière de Chateaugay, par derrière et d'un côté par Mr. Urbain Moquin, et d'autre côté par Mr. Pierre Reid. La situation avantageuse de ce terrain le rend bien digne de l'attention des spéculateurs, étant un lieu très propre au commerce et l'endroit où s'arrêtent tous les caïeux, bateaux et autres voitures d'eau; l'on pourrait aussi y construire un quay qui serait d'un grand avantage pour le débarquement des passagers du Steamboat.

Pour les conditions, s'adresser à Mr. PIERRE MORREAU, au Fauxbourg Ste. Anne.

PIERRE HEROUX.

Le 8 Juillet, 1820. 4f.

AVIS.

TOUTS ceux qui sont endettés envers la succession de feu Mr. JOHN SEYBOLD, par hon, obligation, billet, ou autrement, sont requis de payer le montant de leurs dettes respectives, à Mr BENJAMIN HALL, qui est dûment autorisé les recevoir, et à en donner quittance, et tous ceux envers qui feu Mr. JOHN SEYBOLD était endetté sont priés d'envoyer leurs comptes dûment établis pour liquidation et paiement.

GEORGE SMITH,
FREDERICK SEYBOLD, } Est
BENJAMIN HALL.
Montréal, 3 Janvier, 1821

POÉSIE.

ESSAI

SUR L'ASTRONOMIE.

Je ne te peindrai point conduisant les années, Et les heures en cercle à ta suite enchaînées, Sœurs d'un âge pareil, qui mesurent le jour; C'est au brillant Ovide à décrire ta cour; Tu ton char fabuleux où la marque les vestiges, Qu'il t'éleva un palais tout peuplé de prodiges, Et qu'au brillant Ovide à décrire ta cour; Roi du jour, ton palais n'est-il pas l'univers? Mais que dis-je? Au-delà des bords que tu fécondes Régiment environnés d'un cortège de monades, D'immondes soleils plus étants que toi, Et parvenu près d'eux à peine je te vois. Qui aura leur distance et leur nombre, et leur masse? L'imagination en tremblant les entraîne; Leur nombre et leur masse on ne peut être compté; Ma faiblesse se perd dans leur immensité. Aussi grand que l'auteur l'ouvrage est sans mesure. Homme qui veut pourtant limiter la nature? Vole, et cherche en quels lieux ses confins sont placés. Déjà roulant sous toi des astres cotasses, Sirius est franchi; reprends ton vol; peut-être Vers ces lieux éloignés s'arrête le grand Père, Atteints-les; vaine erreur! fais qu'il passe; à l'instant Un nouveau lieu succède, et l'univers s'étend; Tu t'avances toujours, toujours il t'environne. Quel! semblable au mortel que sa force abandonne, Dieu qui dans le repos ne saurait s'arrêter, Eût dit, voici la borne où je dois m'arrêter! Mais ce Dieu qui sans fin déploie sa puissance, Comment puis-je expliquer, comment voir son essence? Où posait-il son trône? ou s'est-il retiré? Est-il joint au grand tout? ou s'en est-il séparé? Dans ses conseils profonds quel regard a pu lire Ces astres qu'il forma, qu'en passant l'homme admire, A qui le Génie antique élevait des autels; Comme leur créateur seront-ils immortels? Hélas! ces purs flambeaux dont les nuits s'embellissent, Ces corps démentés avec l'autre vieillissent; Ils meurent comme nous. Qui, marquant leur retour, Un télescope en main, et du haut de sa tour, L'astronomie en des cieux qu'il s'étonne d'induire Vit de soleils nouveaux s'allumer et s'éteindre. De ces grands changements sera-t-il surpris? Pope en ses vers savants ne l'a-t-il pas appris? Que du même regard l'éternel architecte, Tout en regardant la mort d'un mûre ou d'un insecte, Tout passe donc, hélas! ces globes incertains Cèdent comme le nôtre à l'empire du temps. Comme le nôtre aussi, sans doute ils ont vu naître Une race pesante avide de connaître. Ils comptent un Voltaire, ils ont eu des Buffons. Tandis que je me perds en ces rêves profonds, Peut-être un habitant de Venus, de Mercure, Des globes dont Herschel aperçut la masse obscure, Se livre à des transports aussi doux que les miens. Ah! si nous rapprochions nos regards entredits! Cherche-t-il quelque fois d'un regard plein d'audace Notre planète errante au milieu de l'espace? Observe-t-il son cours? aura-t-il soupçonné Qu'un être intelligent y rampe emprisonné? Les peuples inconnus de ces sphères lointaines, Sentent-ils nos besoins, nos plaisirs et nos peines? Teut-être ils ont reçu des organes nouveaux, Et verraient en pitié nos orgueilleux travaux. Si pourtant, loin de nous, quelque étoile nouvelle A vu naître en son sein notre race mortelle, Hommes, n'irez pas vos frères malleureux? En apprenant leur sort, vous gemirez sur eux. Vos larmes mouilleraient nos faces lamentables. Tous les siècles en duel, l'un à l'autre semblables, Courent sans s'arrêter, foulant de toutes parts Les trônes, les autels, les empires épars. Et sans cesse frappés de plaintes importunes, Passent en ne comptant nos longues infortunes. Vous hommes, nos regards, puissiez-vous être, hélas! Plus sages, plus unis, plus heureux qu'aujourd'hui! O si j'osais plus loin prolonger ma carrière Je chanterais encore cette cause première, Ce grand être inconnu dont l'âme fait mouvoir Les millions de cieux où s'est peint son pouvoir; Mais je m'arrête enfin, je cède, et mes pensées Du poids de l'univers succombent oppressées. Et vœux qui m'avez vu, reposant le sommeil, Vous conduire et chanter par-delà le soleil; Si de plus grands efforts plaisent à votre audace, Jalouse vous appelle, ovez suivre sa trace. Tout ce qu'on dit mes vers, son compas l'a prouvé. Au ciel d'où je descends tous les jours élevé, Vous l'y verrez, sans peine, en de justes limites, Fier de surper les errans satellites; Et les montrant de loin au fier navigateur, Conduire en port de Cook le vaisseau bienfaiteur. Sa main ranimait l'étoile égarée, Qui vient, fuit, et revient, et court éperdue. Quand la lune, arrondie en cercle lumineux, Va de son frère absent nous réfléchir les feux, Il vous dira pourquoi d'un crêpe enveloppée, Par l'ombre de la terre elle pâlit frappée. Mieux de gloire appartient à mes humbles essais. Toutefois j'ai voulu des poètes français Vers un si grand spectacle appeler le génie. Aujourd'hui qu'à nos yeux la nature infinie De prodiges nouveaux ouvre un riche trésor, Digne de notre siècle, élevons notre essor. Faut-il écrier toujours sur la scène épuisée, Des tragiques douleurs la pompe trop usée? Des sentiers mûrs battus s'ouvrent devant nos pas, Au festin de Didon, voyez-vous l'opéra, Châter le comte des ans, des saisons incertaines, Et des célestes corps les changeans phénomènes, Et tout ce qu'autrefois enseignait dans ses vers Ce fabuleux Atlas qui portait l'univers. Reprenez tous vos droits, consultez les vieux âges; Les poètes, jadis, furent les premiers sages; Comme eux, allons chercher les ombres des forêts. Peut-être mon audace, en des autres secrets, De l'antique Linus doit retrouver la lyre. Puisse au moins, animé d'un sublime délire, Quelque chœur immortel dignement retracer Ce grand tableau de cieux que j'osai commencer! M. DE FONTANES.

DES SORCIERS ET DES DEVINS.

Des philosophes ont pensé qu'il fallait laisser au peuple ses superstitions, comme on lui laisse ses guingettes. Je ne suis pas de leur avis; ou du moins, je pense qu'il conviendrait de faire une distinction. On peut sans doute laisser au peuple les superstitions qui tiennent à sa religion. Qu'il croie, par exemple, que l'étoile Genevieve et St. Médard font la pluie et le beau temps, il n'y a pas de danger; mais il y en aurait à lui laisser croire à la science des sorciers, au pouvoir des magiciens, aux prédictions de Mademoiselle Le Normand... De tout temps le peuple aime les prodiges, les charlatans, les diseurs de bonne aventure... C'est à la philosophie qu'il appartient de démontrer la sottise et l'abus de ces croyances. Il appartient à la police de déterminer jusqu'à quel point on peut les laisser germer, ou les détruire dans un pays. Voici un fait dont nous avons été témoin, et qui pourra fixer l'opinion qu'on doit prendre à cet égard. Mademoiselle B., jeune, svelte et jolie, était sur le point de se marier. Quelques jours avant celui où elle devait changer de nom, madame sa mère fut invitée à une fête de campagne, et mena sa fille avec elle, une fête, un beau jour, un beau site, beaucoup de monde, tout invitait au plaisir; on dansait. Une Bohémienne vint à passer; elle offre ses services; on les accepte en riant. Elle tire les cartes; elle regarde dans les mains; elle annonce aux unes des mariages, aux autres des richesses. On se moque de ses prédictions; on rit de ses grimaces. La vieille sorcière avise dans ce moment mademoiselle B., qui, plus que toutes les autres paraissait incrédule et moqueuse; elle lui demande d'un ton moqueur et moitié suppliant, si elle a le cœur, ou si elle craint d'entendre dire sa bonne aventure. Toutes les jeunes filles la regardent, quelques unes s'écrient: écoute la bonne aventure, que disques-tu? Le moyen de se refuser à la plaignanterie? Mademoiselle B. consent à quitter ses gants, et à ouvrir sa jolie main. La bohémienne examine les grandes lignes, les lignes coupées, la ligne de vie, la ligne hépatique; lève les yeux au ciel, prononce quelques mots dans une langue inconnue; et puis, d'un air consterné, prononce ces mots fatals: Mademoiselle ne se

mariera pas, et mourra avant 19 ans. Sans s'effrayer d'une si sottise prédiction, mademoiselle B. répondit gaiement à la vieille Sibylle: "Votre art est en défaut; on signa hier mon contrat de mariage, et dans trois jours j'aurai 19 ans..."

La sorcière s'éloigna, le bal continue, Mademoiselle B. voulant paraître plus gaie qu'elle ne l'était peut-être, dans une plus d'action que de coutume, s'échauffa, ne prit aucune précaution contre le refroidissement. Le soir, un léger frisson la saisit; elle se mit au lit avec la fièvre.

Le lendemain elle se rappelle la prédiction de la bohémienne: son imagination s'allarme; la fièvre augmente. Tous les remèdes sont inutiles; elle meurt le jour même qu'elle devait aller à l'autel; et la veille de celui où devaient s'accomplir ses 19 ans.

Des événements de cette nature sont assurément très-fâcheux et moins rares qu'on ne le croit. La plupart de ceux qui en sont témoins, au lieu d'en faire arrêter les auteurs comme des fripons, n'en sont plus disposés à les regarder comme des êtres privilégiés, et correspondants avec le ciel. Le peuple, et par ce mot, il faut entendre tous ceux qui n'ont pas cultivé leur raison, se moque du physicien qui lui dit que la terre tourne autour du soleil, et se prosterne aux pieds des sorciers qui lisent sa destinée dans les astres ou dans un jeu de cartes.

Si l'événement justifie la prédiction ce qui peut arriver, et ce qui arrive quelquefois, il est évident pour lui qu'il y a un rapport immédiat entre l'un et l'autre, comme il y en a entre l'effet et la cause. Post hoc, ergo propter hoc: telle est la logique du peuple; telle est aussi la base sur laquelle repose la science des sorciers. Ce sont des fripons qui établissent leur fortune sur la crédulité publique.

C'est en vain que la philosophie a cherché, dans tous les temps, à détruire leur influence sur la multitude. Dans les siècles plus éclairés, le peuple ne l'est jamais assez pour comprendre qu'il n'y a aucun rapport entre un événement et la dame de cœur, ou les figures ridicules qu'on trace sous ses yeux; il comprend encore moins que rarement nous gagnons quelque chose à connaître notre destinée future; qu'en la couvrant d'un voile impénétrable, la bienfaisante nature nous a épargné bien des chagrins; et que nos plus grands ennemis seraient précisément ces mêmes imposteurs qui lui va consulter avec tant d'empressement, s'ils avaient aussi bien la faculté de lire dans l'avenir qu'ils ont celle de fouiller dans les poches.

Que Nostradamus, que Mathien Sansberg, que Joseph le Juste, aient conservé sur l'esprit de la dernière classe du peuple une sorte d'empire qu'entretenaient incessamment l'ignorance et la superstition, cela n'est point étonnant; mais que des hommes instruits et des dames du haut parage se fussent tirés les cartes, croient à la bonne aventure, aillent consulter des illuminés, telles que les dames Labrousse, Krudener et Le Normand, c'est ce que nous avons vu, et ce que nous aurions peine à croire, même après l'avoir vu, si nous ne savions pas que les grandes catastrophes politiques et physiquesbranlent la raison comme les trônes, et l'assent dans l'esprit humain, comme dans les empires, un désordre qui, pendant longtemps, leur ôte la faculté de se reconnaître; et une faiblesse qui les force à chercher hors deux mêmes des appuis de tous les côtés.

GALLAIS, Mourir, &c. du 19e siècle.

ASSASSINAT SINGULIER.

Un officier de l'armée française, nommé Tulanne, retourna chez lui, après que les troupes qui s'étaient retirées derrière la Loire eurent été licenciées. Ce fut à Morellet près de Tours, que le capitaine Tulanne fixa sa résidence. Le château de Morellet était habité par monsieur et madame de Grelay. Admis dans leur société, M. Tulanne contracta avec madame de Grelay une intimité qui devint si scandaleuse, que le mari outrage se vit forcé de chasser de sa maison un homme qui y avait porté le trouble et le déshonneur. Exaspéré jusqu'en désespoir d'avoir perdu le bonheur dont une union longue et tranquille lui avait permis de jouir, M. de Grelay tourna toute son indignation contre le séducteur. Il lui reprocha un jour, dans un café, sa bassesse, la manière indigne dont il avait abusé de sa confiance, et tous les maux dont il l'avait acablé. "Miserable, ajouta-t-il, vous aurez ma vie; ou j'irai la vôtre." L'officier qui priait sa vie, et qui ne se sentait pas le désir de priver M. de Grelay de la sienne, essaya avec son mouchoir les marques de respect que M. de Grelay, en l'acostant avait jetées sur sa personne, se retira, et le laissa convaincu que sa bravoure n'était pas supérieure à sa félicité. Madame de Grelay, qui n'avait pas pour Tulanne la même haine que son mari, fit en sorte de le voir en particulier. Ce fut dans un bois près de Morellet que le rendez-vous fut donné. M. Tulanne y arriva le soir quelques moments avant Madame de Grelay. Il attendait avec impatience que cette femme infidèle vint se jeter dans ses bras, quand un coup de fusil l'étendit à terre, mais sans le priver de la vie. Lorsqu'il fut retabli, M. de Grelay fut accusé d'avoir tiré le coup de fusil, mais la cour royale rejeta l'accusation. Telle était la situation des trois personnes, quand le 29 Octobre de l'année dernière, un événement malheureux forma la catastrophe de cette affaire scandaleuse. M. de Grelay était dans son salon, un brigadier de gendarmerie et un garde-forêt étaient avec lui. Ils étaient occupés à jouer aux cartes. Tout à coup un homme en masque paraît dans l'anti-chambre, il menace un domestique de lui flamber la cervelle, s'il s'oppose à son passage, il entre dans la salle, présente son mouchoir, couche en joue, la balle vole et M. de Grelay tombe mort, n'ayant que le temps de s'écrier: "miserable, vous m'assassinerez!" L'étonnement dont sont saisis le gendarme et le garde-forêt laisse à Passassin le temps de s'échapper. Avant qu'on songeât à le poursuivre, il était enfouci dans la forêt. Les soupçons tombèrent aussitôt sur Tulanne, qui fut pris avec madame de Grelay, et jugé à la cour d'Assises de Paris. Le septième jour du procès, le jury les déclara innocents, sur quoi le Président leur adressa le discours suivant:

"Vous êtes acquittés, Dieu, qui lit au fond de vos cœurs, développera un jour ce horrible mystère. Vous êtes acquittés; mais d'irant doute moi, vous avez éprouvé la honte et le douleur d'une accusation criminelle. L'épée de la justice a été suspendue sur vos têtes, ça été le fruit de votre passion adultère. A l'avenir vous serez en horreur un tel commerce; vous connaîtrez le prix de l'innocence et de la vertu: Vous avez eu une leçon terrible. Espérons qu'elle vous servira d'avis, ainsi qu'à tous ceux qui en ont eu connaissance.

Le procès ci-dessus est donné au long dans les papiers de Londres: il ressemble beaucoup à la fameuse affaire de Fualdes, que nous avons publiée, il y a quelque temps. Com. Ad.

GENÈVE, LE 4 NOV.

Meurtre horrible. Un double assassinat, dont les détails semblent faire le pendant de celui de l'infortuné Fualdes, a été commis, le 1er de ce mois, dans les faubourgs de cette ville, sur la personne de M. Corboz, et de son domestique. Ces deux victimes furent trouvées horriblement mutilées dans la maison qu'ils occupaient, au Palais des Plaines. Il paraissait qu'une lutte longue et opiniâtre a précédé la commission de crime; mais les meurtriers n'ont laissé derrière eux aucune trace qui puisse les faire découvrir. Il arriva pourtant que la même nuit que le meurtre fut commis, deux jeunes hommes qui revenaient de tirer, armèrent un homme qui portait quelque chose, lequel en les voyant jeta son fardeau dans un fossé. Un peu plus loin ils rencontrèrent un autre homme chargé de la même manière. Le lendemain, on apprit que cinq hommes avaient traversé le lac; et qu'ils avaient emporté avec eux une quantité d'effets, et laissé une malle dans une naberge. La police se mit aussitôt à faire des recherches dans le fossé et trouva plusieurs effets appartenant à M. Corboz, et entr'autres du linge ensanglanté. La malle était aussi remplie d'effets qui avaient été dérobés après le meurtre. Quelques jours après un homme bien bâti qui voyageait avec un marchand de vin, ordonna au cocher qui les conduisait, de demander la malle à la maison où elle avait été laissée. Le marchand de vin qui avait déjà remarqué que les mains et le visage du prisonnier étaient fort égarés, le soupçonna d'être un des meurtriers, et le fit arrêter. On n'en vint pas about sans beaucoup de difficulté. L'assassin, qui se nomme Machon, est un homme puissant, et ce ne fut qu'après un long conflit entre lui et un gendarme français, qu'il fut arrêté et logé dans une prison à Gex. Depuis ce temps madame B. qui appartient à une famille de rang dans le voisinage a été arrêtée comme complice, et elle a promis de tout révéler à condition qu'on lui accorderait la vie. Un professeur d'Italien, qui est aussi soupçonné, a disparu. Six hommes et deux femmes, outre Machon et madame B. ont été arrêtés. Machon est le capitaine d'une troupe de voleurs appelée la "bande noire." Le gendarme qui l'a pris a été porté en triomphe, sur les épaules de la populace, à la maison de ville, où il a été remercié publique-

ment par le magistrat, et a reçu pour récompense 50 Napo-

Le 7 Nov. Notre police et celle des districts voisins de France, de Savoie et du pays de Vaud, concertent les moyens de découvrir les auteurs du meurtre commis le 1er de ce mois dans le voisinage de cette ville, ainsi que la bande de voleurs qui commet des déprédations sur notre territoire depuis plusieurs mois. La gendarmerie française de Gex a arrêté un individu fortement soupçonné du crime, et d'autres arrestations portent à croire qu'on est sur la vraie route. Les autorités sardes ont pris des mesures actives, pour empêcher que des gens suspects ne se réfugièrent en Savoie. Une autre bande de vagabonds et de déserteurs partie de Milan et partie de Gènes, se sont assemblés à l'est de la Suisse, d'où ils font des incursions déprédatoires dans les départements de l'Ain et du Jura.

EXPÉDITION AU POLE.

Parmi les découvertes curieuses qui ont été faites dans les régions arctiques, est celle d'un bon mou-oué, qui fut vu sur l'île Melville, la principale du groupe situé dans la baie du hardi navigateur de ce nom hiverné en 1819. Cet animal à la tête grosse et une crinière épaisse ressemblant à celle du lion. C'est le seul de son espèce qui ait été vu par les gens de l'expédition, durant leur séjour dans l'île. Un livre blanc est le seul petit quadrupède qui n'ait été rencontré. Il fut trouvé sur une autre île. Les perdrix furent aperçues en grand nombre. Les îles nouvellement découvertes abondent aussi en plantes odoriférantes de différentes espèces inconnues. Les huttes dont il reste des vestiges, ont appartenu à ce qu'on croit, à des Esquimaux, dont le lazard, ou l'esprit d'entreprise aura portés dans ces régions inhospitalières. Il a été apporté de la Baie de Baffin, un grand nombre d'habits et de canots, construits avec un art, une adresse, et une propreté vraiment étonnante.

Extrait d'une lettre particulière.

Je ne puis mieux faire que de vous envoyer le court détail de mon ami, le capit. Sabine de l'artillerie royale, qui a accompagné l'expédition, pour faire des observations scientifiques. Il écrit: "Un carosse ainsi large que de Londres à Brighton pourrait être conduit de la Baie de Baffin dans la Mer Polaire, par le célèbre Détroit de Lancaster, (qui a perdu son nom pour celui de Détroit de Barrow, que nous lui avons donné) long de 150 milles. Les côtes en sont aussi droites et aussi parallèles que ceux d'une voie Romaine. Nous serons avec vous dans environ six semaines; mais nous espérons voir le Détroit de Cumberland avant notre retour. Nous avons eu beaucoup de plaisir, le 7 (septembre) avec un parti d'Esquimaux sur la côte occidentale du Détroit de Davis."

Il paraît par les détails donnés de bouche par le capitaine Sabine, depuis son arrivée, qu'ils ont mouillé à deux cents milles environ de l'embouchure de la rivière Copey-Mine. Il dit que le mercure était au 55 deg. nullement de zéro, dans le mois de Février. Il rencontrerait différentes îles dans le Détroit de Barrow, mais point d'habitans, bien qu'il y en eût eu. Ils trouveront des daims en abondance, et une quantité d'oiseaux, et particulièrement des canards et des oies. Pap. d'Inverness.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

DE L'EUROPE.

Les papiers de Paris du 16 Nov. contiennent des nouvelles importantes de Troppau. Il se dit-ent en apparence, disent les journaux, des sujets de grande importance, et la guerre contre les libérés de Naples semble inévitable. La présence du Roi de Prusse, quoi qu'il soit malade, a été jugée indispensable par le prince royal et les ministres, en conséquence de communications de la part de l'Autriche et de la Russie. On ne sait pas encore comment la nouvelle de l'annullement de la convention faite avec le général Pepe aura été reçue par les Parlermitains.

Des lettres de Francfort du 16 Nov. disent qu'en jugeant par les nouvelles reçues de Troppau, toute espérance de paix au delà des Alpes s'est évanouie. Elles ajoutent que l'Empereur de Prusse a déclaré qu'il ne reconnaîtrait pas le gouvernement révolutionnaire de Portugal.

Deux courriers Russes venant de Troppau, et allant l'un à Londres et l'autre à Paris, ont passé par Metz le 16 Novembre.

L'Empereur de Russie était attendu à St. Petersburg à la fin de Novembre.

Il semblerait qu'en Russie le peuple n'est nullement satisfait du présent état de choses. Les lettres de Petersburg par des motifs de prudence sans doute, s'expriment avec réserve, et parlent peu de l'état réel des choses. Les Chambres des Pairs et des Députés de France, s'assemblent le 19 Décembre.

Le 22 Nov. il a été attenté aux jours du Duc Decrès, ex-ministre de la marine. Gravier et Bouton, qui ont été condamnés à mort pour avoir attenté aux jours de la Duchesse de Berri, ont interjeté appel à la cour de cassation. Leur appel a été rejeté.

Les bruits alarmants, disent des lettres de Madrid du 13, qui circulent, et la fermentation qui existe dans plusieurs provinces, et particulièrement dans celles de Burgos, de Valladolid et d'Avila, confirment le soupçon que le complot de Morales a des ramifications étendues. Il a été envoyé des ordres à tous les chefs politiques, de redoubler de vigilance, et de maintenir la tranquillité dans les départements.

Une lettre du 14 dit: chaque insti: on découvre que la conspiration d'Avila était beaucoup plus étendue que celle de Burgos. Vingt-un des conspirateurs sont déjà dans les mains de la justice, et un non assés que Morales lui-même et plusieurs de ses confidentes, sont tombés au pouvoir de la gendarmerie. Les chanoines Charon et Suarez n'ont pas été emprisonnés à cause de leur grand âge, mais ils sont dans leurs maisons sous bonne garde.

D'autres lettres de la même date, annoncent que de nouveaux troubles ont eu lieu à Valence. Le pillier de la constitution avait été insulté; et il y avait eu subséquemment un mouvement populaire contre l'archevêque, en sorte qu'il avait fallu faire venir des troupes pour le protéger contre la fureur de la multitude. La tête du gén. Elliot avait été demandée, et l'on n'était parvenu que difficilement à apaiser le tumulte.

ESPAGNE.

Discours du Roi, dans la Séance du 9 Novembre, par le Président des Cortes.

Messieurs les Députés.—J'ai le satisfaction de manifester aux Cortes le plaisir que m'a causé le résultat de leur première session. Durant leurs séances, j'ai éprouvé des sentiments d'estime inspirés par le zèle et la sagesse avec lesquelles l'Assemblée a travaillé à consolider la félicité publique, et la gloire du trône qui est inséparable de celle de la nation. J'ai moi-même contribué à la prorogation des séances, telles que prescrites par nos lois fondamentales, persuadé que l'établissement de notre système politique, requiert au commencement, plus de temps et de plus grands travaux, bien convenu aussi des avantages de cette prorogation, quant à ce qui regarde les progrès de l'importante affaire des mois précédents. Je suis reconnaissant de la générosité avec laquelle les Cortes ont pourvu aux besoins et à la splendeur de ma maison et de celles des membres de la famille royale; et je ne puis qu'approuver la franchise et à la justice avec lesquelles, en reconnaissant solennellement les obligations et les charges de l'état, elles ont approuvé les moyens indispensables de les remplir; posant ainsi les fondemens de notre crédit et de notre félicité future. Ces sages mesures, ainsi que d'autres adoptées pour organiser convenablement les forces de terre et de mer, pour faciliter la circulation de nos richesses territoriales, et lever les obstacles qui s'y opposent, pour établir un plan de finance qui concilie les intérêts de l'état avec ceux du peuple, ont été les objets de l'application constante et des efforts continués de l'Assemblée, et lui ont mérité l'estime universelle de l'Europe, et la juste reconnaissance du royaume. En même temps, je dois vous assurer que mon cœur a été rempli de joie, en voyant les mesures de la prudente générosité et de l'indulgence par lesquelles les Cortes se sont efforcées de fermer les plaies de la nation, et d'effacer le souvenir des maux par lesquels elle avait été dévorée, ouvrant la voie de la réconciliation à l'erreur et à l'opiniâtreté, et donnant en même temps l'espérance bien fondue, que vous vous montrerez à l'avenir animés des mêmes sentimens, afin de cimenter le système constitutionnel sur la base de la fraternité et de l'amour réciproque que tous les Espagnols.

Par ce moyen la puissance héréditaire de la nation, et l'autorité monarchique par laquelle elle est dirigée, vont tou-

jours croissant; et en même temps que les améliorations se préparent dans notre situation intérieure, nous acquérons des droits mieux fondés à la considération des gouvernemens étrangers qui nous continuent à me donner des preuves de dispositions amicales. Tous les jours je me félicite de plus en plus de gouverner un peuple si respectable et si généreux, et dans les louables efforts des Cortes, par le moyen de la prérogative royale; j'ai dicté les mesures à prendre pour l'exécution des lois, et je ne doute pas que le temps ne donne beaucoup de force et de vigueur à nos institutions, et que les avantages qui ont déjà commencé à se réaliser s'accroissent progressivement. J'espère donc être en état de l'exprimer ainsi aux représentants de la nation, quand, après s'être reposés de leurs travaux et de leurs fatigues, ils s'assembleront de nouveau dans la session prochaine, pour continuer les entreprises qu'ils ont laissées pendantes, et avancer avec succès, comme jusqu'à présent, la prospérité publique. San Lorenzo, 7 Nov. 1820. (Signé) FERDINAND.

NAPLES.

NEW-YORK, 31 Janvier. Nous avons dans ce moment sous les yeux le manifeste du roi de Naples, daté du 1er Octobre, dans lequel ce souverain dénonce l'Empereur d'Autriche comme ennemi des droits des peuples, et comme cherchant à renverser "un système plus adapté à leurs besoins, plus conforme aux lumières du siècle, et que lui-même (le roi de Naples) aurait accordé plus tôt à ses états si on ne lui eût caché les desirs de son peuple." Ce document, plein d'énergie et de sentimens élevés, expose bien l'indignité de la conduite de l'Autriche à l'égard du royaume de Naples, contre l'indépendance duquel l'Empereur est accusé d'être occupé sans cesse à armer tous les tyrans de l'Europe, sous le prétexte hypocrite et usé, que les changements avantageux qui ont eu lieu dans le royaume des deux Siciles sont propres à "saper les fondemens de l'édifice social, et menacent la tranquillité des nations."

L'espérance est téméraire dans ce document que François ouvrirait les yeux sur l'injustice de sa conduite, et laisserait les Napolitains jouir des avantages dont ils jouissent maintenant. "Mais si, malheureusement, (ajoute le ministre de la cour de Naples) cette espérance n'était pas réalisée, le roi et toute la nation, bien résolu de défendre jusqu'à la dernière extrémité l'indépendance du royaume, et la constitution, qu'est le palladium de nos droits, et le plus ferme appui de la monarchie légitime, sont prêts à s'enlever plus tôt sous les ruines de la patrie que de plier sous un joug étranger. L'exemple de la résistance héroïque des Espagnols au despotisme de Napoléon, nous encourageait; et si les rapports que le cabinet de Vienne reçoit de Naples sont fondés sur la vérité, il ne verra aucune exagération dans ce que nous venons d'avancer."

AMÉRIQUE MÉRIDIENALE.

NEW-YORK, LE 2 FÉVRIER. Les papiers de la Jamaïque disent que Lord Cochrane a été fait Amiral, et que l'Amiral Blanco prend un poste dans l'armée. La nouvelle de la prise de Lima avait été reçue; quatre des vaisseaux de Cochrane avaient été coulés à fond. La flotte était composée de 20 voiles. On dit qu'en conséquence du succès des Indépendants à Lima, Panama avait embrassé leur parti. La province de Quito a secoué le joug de l'Espagne. Ary est arrivé à Savanilla.

ÉTATS-UNIS.

BOSTON, le 1er Février. INCENDIE.—Mardi au soir, vers neuf heures et demi, le feu prit dans la maison de brigues No. 98, Broad-street, occupée par Mr. Thomas Farrell, (qui tenait une maison à pension et une boutique de variétés), et plusieurs petites familles; les ouvrages de bois de la maison furent entièrement consumés ainsi que la plus grande partie des meubles. Le feu prit dans une chambre employée par Mr. Connolly comme manufacture de plumes. Il venait de laisser la chaudière lorsque le feu fut aperçu, mais il se commença avec une telle rapidité aux appartemens voisins, qu'il fut impossible aux gens qui demeuraient dans le haut de la maison de s'échapper. Mad. Susan Aston, jeune femme mariée depuis peu, sauta par une fenêtre du troisième étage, et se fit tant de mal en tombant, qu'elle expira au bout de trois heures. Mad. Ann Taylor, âgée de 23 ans, sœur de Mad. Aston, et femme d'Alexander Taylor, (qui est maintenant à la Nouvelle-Orléans) et son enfant William Francis, âgé de 5 ans, et Mad. Elizabeth Brewer, âgée de 62 ans, mère des femmes sus-nommées, et veuve de feu Thomas Brewer, de Salem, ont péri dans les flammes. Mr. Patrick Jackson, peintre, et Elizabeth sa femme, ont aussi péri: leur fils unique s'est échappé avec peine en descendant du troisième étage par la gouttière. Mademoiselle Eliza Palfrey, âgée de 7 ans a aussi été brûlée; et l'on craint que deux autres personnes qui étaient dans la maison, et qui ne se trouvent plus, n'aient éprouvé le même sort. Environ une heure après que le feu eût été abattu en bas, cinq corps morts furent retirés des ruines, brûlés et lacérés de la manière la plus horrible; on les porta dans un bâtiment voisin, où ils furent examinés selon l'usage par un jury d'équité. Ils ont tous été enterrés hier après-midi.

PARLEMENT PROVINCIAL DU BAS-CANADA.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

MARDI 6.—Ordonné que ce soit une instruction au comité de privilèges de s'enquérir quels sont le devoir et le pouvoir de l'Orateur relativement aux motions qui sont secondées, que sa pitié de la part de Thomas Lee, Ecr. demandant que sa requête pour une loi qui autorise à pratiquer comme avocat, soit exemptée de la règle relative aux bills privés, a été référée à un comité spécial.

Ordonné que la chambre se mette en comité Samedi prochain, sur le bill pour régler les procès par accusation publique dans la chambre.

MERCREDI, 7 FÉVRIER.—Permis d'introduire un bill pour empêcher plus efficacement la corruption dans l'élection de membres pour cette assemblée.—Le dit bill a été référé à un comité.

Il a été ordonné que le bill pour faciliter l'administration de la justice dans certaines petites affaires, dans les paroisses de campagne, avec certains amendemens, strait grossy.

VENSDI 9.—Les bills pour incorporer les villes de Québec et de Montréal ont été référés à un comité spécial.

LE SPECTATEUR CANADIEN.

MONTREAL:

SAMEDI, 17 FÉVRIER, 1821.

Nos derniers papiers Américains, ne nous fournissent rien de nouveau d'Europe, si ce n'est que tout était tranquille à Lisbonne le 13 Novembre, et en Espagne, par conséquent quelques jours avant cette date, et que le résultat des élections en France, si l'on peut dire qu'il y a des élections dans ce pays, serait, comme on devait s'y attendre, favorable au présent ministère.

Si le Roi d'Espagne n'est pas sincèrement attaché à la constitution qu'il a juré de maintenir, et qu'il ne cherche, comme quelques uns paraissent l'appréhender, que le moment favorable pour la renverser, il faut convenir, après avoir lu son discours à la clôture des Cortes, que le cour de sa majesté est pétri de plus d'hypocrisie et de perfidie, que les plus chauds partisans de la liberté ne lui en ont jamais soupçonné. Mais s'il était probable que Ferdinand VII regrette que les circonstances lui aient fait perdre son autorité absolue, le moins aurions nous peine à nous persuader qu'il eût dessein de la reprendre à tout hazard et à tout événement.

Nous regrettons beaucoup d'avoir pas reçu le manifeste du Roi de Naples contre l'Empereur d'Autriche, pour ce faire part à nos lecteurs. D'après le peu que nous en laissons voir le journaliste Américain qui dit l'avoir en sa possession, ce doit être le document le plus intéressant que l'on ait eu

depuis longtemps. Nous avons peine à croire pourtant que sa Majesté Napoléon, ou son ministre des affaires étrangères, ait employé le terme de tyran, en parlant des souverains absolus de l'Europe. On pourrait tout au plus pardonner cette expression de la passion, comme on pardonne les représailles, dans la bouche de patriotes ou de républicains que des despotes qualifiaient de démocrates, de révolutionnaires, d'anarchistes, et autre chose semblable. Si Ferdinand IV, s'était servi de cette expression, on aurait autant de droit de le soupçonner de perfidie que son confrère d'Espagne, puisqu'on pourrait supposer qu'il n'aurait ainsi parlé que pour donner aux têtes couronnées le signal de venir à Naples, en faisant de la insulte.

S'il faut ajouter foi aux derniers avis de l'Amérique Méridionale, contenus dans les journaux de la Jamaïque, le Pérou a enfin recoué le joug de la Vieille Espagne. Il aurait été à désirer, ce nous semble, que l'événement eût eu lieu dans un temps où il aurait été beaucoup plus justifiable, c'est à dire, à peu près une année plutôt. Si cette révolution aura son pendant dans la Nouvelle-Espagne, c'est une question que le tems seul pourra décider, quoique l'affirmative paraît beaucoup plus probable que la négative; mais elle sera indubitablement l'effet de mettre une prompte fin à la lutte entre les royalistes et les républicains dans la Terre-Ferme, en portant du côté des derniers un surcroît de forces et d'espérances. Quoiqu'il en soit, pourvu que l'Espagne conserve les importantes îles de Cuba et de Porto-Rico, peut-être perdra-t-elle peu à l'indépendance de toutes ses autres colonies: ne comptant plus sur l'or et sur l'argent du Pérou et du Mexique, le gouvernement deviendra plus économique, et le peuple plus industrieux. Mais si l'Espagne perd peu au changement, ses colonies y gagneront infiniment: le Mexique est sans contredit le pays du monde le plus avantageusement situé pour le commerce de l'Europe et de l'Asie: les deux mers sont ouvertes à ses marchands et à ses navigateurs, sans qu'ils aient jamais à doubler ni le Cap de Horn ni celui de Bonne-Espérance: les Indes et la Chine, si éloignées de l'Europe et de l'Amérique du nord, sont pour ainsi dire à la porte des Mexicains.

Nous avons dit, il y a quelque tems, que les affaires paraissent se faire avec assez de promptitude au Parlement: si nous devons en juger par le résumé que nous donnons des dernières Gazettes de Québec, nous serons contraints de nous retrancher. Il paraît que le projet de loi pour incorporer le barreau de cette Province, a occupé inutilement la Chambre d'Assemblée pendant plusieurs séances: nous disons inutilement, car quand même la mesure serait adoptée dans cette Chambre, il est plus que probable qu'elle serait rejetée par l'une des deux autres branches de la Législature.

Un jeune garçon d'environ 16 ans, du nom de Charles Laviolette, employé par Messrs. Woolrich & Symes, a été interrogé Samedi dernier, et Mardi de cette semaine, et mis en prison, soupçonné d'être la personne qui a tenté de mettre le feu à leur magasin. Courant.

Aux Correspondants.—HOMINUM AMICUS paraîtra dans le prochain numéro.

Errata dans le dernier Numéro.
Le respectable Capitaine de St. Martin, est mort dimanche le 4, et a été inhumé lundi le 5, avec les honneurs de la guerre. (Communiqué.)

MARIE.

Lundi dernier, par le Révérend Messire Lesaulnier, Mr. JEAN BAPTISTE ASSKIN, à Demoiselle EMMERSON VINETTE, tous deux de cette ville.

DECEDE.

A l'Assomption, le 24 du mois de Décembre dernier, JEAN BAPTISTE HENRI VEXOU, Ecuyer, Capitaine de Milice, âgé de 61 ans. Ses funérailles ont été faites dans l'Eglise de Repentigny, par Messire Amiot, prêtre, curé du lieu, accompagnés d'un concours nombreux des personnes les plus respectables, tant de sa paroisse que des paroisses voisines, et de son bataillon. Il laisse pour déplorer sa perte, une famille et un grand nombre d'amis.

PRIX DU MARCHÉ.

		k.	d.	k.	d.
Pain,	quintal	10	0	0	0
Farine entière,	do	0	0	0	0
Bled,	minet	4	7	0	0
Pois,	do	3	9	4	5
Avoine,	do	1	9	2	6
Patates,	poche	2	1	2	6
Bœuf, par quartier,	livre	0	2	0	4
Beurre,	do	0	0	0	10
Suif,	do	0	7	0	0
Lard, le cent	do	27	4	0	0
Sain-doux,	do	7	1	0	0
Diodes,	couplé	8	8	7	6
Oies,	do	5	0	0	0
Poules,	do	6	0	0	0
Poulets,	do	2	3	2	6
Oreufs,	douzaine	0	0	0	0
Sacra d'Erable,	livre	0	0	0	7

BANQUE DU CANADA.

DIRECTEUR pour la semaine prochaine.
ABNER BAGG, ECUYER.
Jours d'Escompte, les MERCREDIS et SAMEDIS.

BANQUE DE MONTREAL.

DIRECTEUR pour la semaine prochaine.
JAMES MILLAR, ECUYER.
Jours d'Escompte, les MARDIS et VENDREDIS.

Chocolat frais d'Albany.

QUELQUES CAISSES, reçues tout récemment, et à vendre par
L. & B. S. SOLOMON & Co.
Montréal, 15 Février, 1821. -2-

Fresh Albany Chocolate.

A FEW BOXES, just received and for sale
by
L. & B. S. SOLOMON & Co.
Montreal, 15 February, 1821. -2-

ON a besoin pour le Steam-Boat le De Salaberry, d'un Capitaine, un Pilote, et un Containier. Des propositions par écrit seront reçues par Mr. SAMUEL POTTS, au Bassin de Chambly, jusqu'au 10 de Mars prochain.

S. POTTS, Secrétaire,
Au Comité appointé pour les affaires du
Steam Boat Le De Salaberry.
Chambly, 12 Février, 1821. -2-

VENTES PAR ENCAN.

PAR M. C. CUVILLIER & Co.

A leur Bureau, LUNDI prochain, 19 du courant, à UNE heure, seront vendus,
10 CAISSES Chandeliers au moule,
12 do. Savon jaune
10 do. Chocolat
1 Boite Thé Twankey
4 Quarts Noix douces
12 Quintaux Morues sèches
9 Pieces forte Toile à Draps
12 Cruches Huile de Lin
15 Barils Peinture noire
Sleighs, Carioles, &c.

Divers MEUBLES de Ménage,

Un assortiment général de Marchandises sèches.
M. C. CUVILLIER & Co. E. & C.
17 Février, 1821.

A leur Bureau MARDI prochain, 20 du courant, à UNE heure, Sera Vendu,

UN assortiment complet de MARCHANDISES Sèches, consistant en Draps fins et communs, Flanelles, Flestingues, Costimères, Sweadoren Vestings, Bombazette, Coton rayé, Toile à carreaux, Bengal et Derry, Turkey Stripes, Passement et Fouriture, Indiennes, Batiste, Toile cirée, Coton à Chemises, Basin, Contil, Schales et Mouchoirs peints, Bas, Mousseline et Garniture, Ruban, Fil, Tavelle, Pelottes de Coton, Boutons, Epingle, Aiguilles, &c.
M. C. CUVILLIER & Co. E. & C.
17 Février, 1821.

Vente de LIQUEURS à un crédit généreux.

A leur Bureau, MARDI, le 8 MARS prochain, seront vendus sans réserve,
68 TONNES fort Esprit de la Jamaïque
31 do. Rum des Iles sous le vent
5 Pipes vraie Eau de vie de Cognac
5 do Vin de Madère P. L.
6 do Vin d'Espagne d'une qualité supérieure
32 Barriques do. do.
Les conditions seront énoncées au tems de la vente.
La vente commencera à UNE heure.
M. C. CUVILLIER & Co. E. & C.
17 Février, 1821. -2-

A VENDRE SANS RESERVE.

LUNDI, le 19 de Février courant, en la Paroisse de la Rivière des Prairies.

TOUS les BIENS MEUBLES de la succession de feu Sieur JOSEPH SIMARD, en son vivant, Cultivateur de la dite Paroisse, savoir:
100 minots de Pois Pays
400 ditto d'Avoine 500 livres de Lard
500 ditto de Bled 500 bottes de Paille
1000 livres de Fleur longue
200 livres de Sucre du 1000 bottes de Foin.
Chevaux, Bœufs gras et maigres, Vaches, Moutons, Cochons, Poules, &c. Voitures d'hiver et d'été, Instruments d'Agriculture, Meubles de Ménage de la meilleure qualité et de toutes sortes, le tout sans réserve.

La vente commencera à NEUF HEURES précises et continuera les jours suivants, et les conditions seront annoncées le jour de la vente.
A. JOBIN, Notaire.
Montréal, 14 Février, 1821.

A LOUER,

POUR DEUX OU TROIS ANS.

Et Possession donnée au premier Mai prochain,

CETTE belle et commode MAISON, occupée par Madame S. D. Fleming; et située rue Sherbrooke, à la Cote à Barron, avec un Jardin spacieux, planté de différentes arbres fruitiers, et dans le meilleur état de culture; avec des étables spacieuses, hangards et autres bâtimens. Pour les conditions s'adresser à L. F. S. GENEVAY, à l'Etude de Mr. Doucet Notaire Public.
17 Février, 1821. 2xt.

A LOUER,

Pour une ou plusieurs années, et endonner possession le premier de Mai prochain.

UNE Maison grande et commode pour un commerçant, ayant une superbe cave, avec Boulangerie, Hangard, Ecuries, Remise, Puits, Cour spacieuse, et deux beaux Jardins, &c. Le tout situé au village St. Hyacinthe D'Yamaska, comté de Richelieu, vis-à-vis l'Eglise du dit village, près le couvent du dit lieu, sur le chemin qui conduit de St. Hyacinthe à St. Denis. Pour les conditions on s'adressera au propriétaire soussigné au dit village St. Hyacinthe.

IL AURA DEPLUS A VENDRE,

Une partie de son Ménage, Ustensils de Cuisine, Animaux et Voitures.
2-3f Ls. PICARD, Notaire.

Société d'Agriculture de Montréal.

PRIX OFFERTS POUR 1821.

Le Comité de la Société d'Agriculture de Montréal, offre les prix suivants qui seront adjugés et payés à même les fonds de la Société pour 1821, aux Exhibitions ou Concours qui auront lieu sous l'autorité de cette Société, aux différents tems et lieux ci-dessous mentionnés.

LES EXHIBITIONS DE BESTIAUX DANS LES COMTES, auront lieu à 11 heures de l'avant-midi, le 2e JEUDI, (15) de Septembre prochain, au lieu ordinaire de l'élection dans chaque comté, savoir—

Pour le Comté de Montréal, à St. Laurent.
Ditto d'Effingham, à Ste. Rose.
Ditto de Leinster, à L'Assomption.
Ditto de Warwick, à Berthier.
Ditto de Richelieu, à St. Hyacinthe.
Ditto de Surrey, à Verchères.
Ditto de Kent, à Longueuil.
Ditto d'Huntingdon, à St. Philippe.

Les comtés d'York et de Bedford auront des Exhibitions, savoir—

Pour cette partie du comté d'York située au nord de l'Otawa, à St. Eustache.
Et pour la partie située au sud, à Vaudreuil.
Pour la partie sud du comté de Bedford, comprenant tous les townships de Pest, à St. Armand.
Pour le reste du Comté, à La Pointe Olivier.

PRIX POUR LES COMTES.

1.—Pour le meilleur Cheval de trait possédé et tenu dans le comté comme Etalon, pendant les douze mois précédents, et n'ayant pas plus de 8 ans, \$20.
2.—Pour le meilleur Cheval de trait ensuite do. do. do. 10.

3.—Pour le meilleur Jument de trait possédée et tenue dans le comté, comme jument poulinière, durant les douze mois précédents, et n'ayant pas plus de 8 ans, avec son dernier poulain, \$12.
4.—Pour la meilleure Jument de trait ensuite do. do. do. avec son dernier poulain, 4.
5.—Pour le meilleur Taureau possédé et tenu dans le comté pendant les douze mois précédents, et n'ayant pas plus de 6 ans, 10.
6.—Pour le meilleur Taureau ensuite, do. do. do. 5.
7.—Pour la meilleure Vache à lait possédée et tenue dans le comté par un cultivateur, pendant les douze mois précédents, et n'ayant pas plus de 6 ans, 8.
8.—Pour la meilleure ensuite, 4.
9.—Pour la meilleure Genisse de 2 ans, possédée et élevée par un cultivateur, 4.
10.—Pour le meilleur Bouvillon de 2 ans, do. 4.
11.—Pour le meilleur Veau d'un an, do. 2.
12.—Pour le meilleur ensuite do. do. do. 2.
13.—Pour le meilleur Bœuf de race quelconque, n'ayant pas plus de 4 ans, possédé par un cultivateur, 4.
14.—Pour les 4 meilleures Bœufs do. 4.
15.—Pour le meilleur Verrat, n'ayant pas plus de 13 mois, possédé par un cultivateur, 5.
16.—Pour la meilleure Truie, do. 4.
Chaque des Exhibitions du comté d'York, et celle qui doit avoir lieu à La Pointe Olivier, auront droit à la moitié des prix d'un comté.

L'Exhibition qui doit avoir lieu à St. Armand aura droit aux prix entiers d'un comté.

EXHIBITION DE BESTIAUX DE DISTRICT.

Elle aura lieu le JEUDI de Septembre prochain, à 10 heures de l'avant-midi, sur le Marché à Foin de la ville de Montréal.

17.—Pour le meilleur Cheval de trait possédé et tenu comme Etalon dans le District pendant les 12 mois précédents, et n'ayant pas plus de 8 ans, \$30.
18.—Pour le meilleur ensuite do. do. do. 20.
19.—Pour le meilleur ensuite do. do. do. 10.
20.—Pour le meilleur Cheval de Selle possédé et tenu dans le District, comme Etalon pendant les 12 mois précédents, et n'ayant pas plus de 8 ans, 50.
21.—Pour le meilleur ensuite do. do. do. 20.
22.—Pour le meilleur ensuite do. do. do. 10.
23.—Pour la meilleure Jument de trait possédée et tenue dans le District, comme jument poulinière pendant les 12 mois précédents, avec son dernier poulain, 20.
24.—Pour la meilleure ensuite do. do. do. 10.
25.—Pour la meilleure ensuite do. do. do. 5.
26.—Pour la meilleure Jument de Selle, possédée et tenue comme suit, n'ayant pas plus de 8 ans, accompagnée de son dernier poulain, 20.
27.—Pour la meilleure ensuite do. do. do. 10.
28.—Pour la meilleure ensuite do. do. do. 5.
29.—Pour le meilleur Hongre, élevé dans le District, et n'ayant pas plus de 8 ans, 20.
30.—Pour le meilleur ensuite do. do. do. 10.
31.—Pour le meilleur ensuite do. do. do. 5.
32.—Pour le meilleur Taureau possédé et tenu dans le District pendant les 12 mois précédents, et n'ayant pas plus de 6 ans, 20.
33.—Pour le meilleur ensuite do. do. do. 10.
34.—Pour le meilleur ensuite do. do. do. 5.
35.—Pour la meilleure Vache à lait possédée et tenue dans le District pendant les 12 mois précédents, n'ayant pas plus de 6 ans, et appartenant à un cultivateur, 12.
36.—Pour la meilleure ensuite do. do. do. 9.
37.—Pour la meilleure ensuite do. do. do. 6.
38.—Pour le meilleur Bouvillon de 2 ans, élevé dans le District et appartenant à un cultivateur, 8.
39.—Pour le meilleur ensuite do. do. do. 6.
40.—Pour le meilleur ensuite do. do. do. 4.
41.—Pour la meilleure Genisse de 2 ans, élevé dans le District et appartenant à un cultivateur, 8.
42.—Pour la meilleure ensuite do. do. do. 6.
43.—Pour la meilleure ensuite do. do. do. 4.
44.—Pour le meilleur Veau d'un an, élevé dans le District et appartenant à un cultivateur, 6.
45.—Pour le meilleur ensuite do. do. do. 4.
46.—Pour le meilleur ensuite do. do. do. 2.
47.—Pour le meilleur Bœuf de race quelconque, n'ayant pas plus de 4 ans, et appartenant à un cultivateur, 6.
48.—Pour le meilleur ensuite do. do. do. 3.
49.—Pour le meilleur ensuite do. do. do. 4.
50.—Pour les 4 meilleures Bœufs appartenant à un cultivateur, 8.
51.—Pour les 4 meilleures ensuite do. do. do. 8.
52.—Pour les 4 meilleures ensuite do. do. do. 4.
53.—Pour le meilleur Verrat n'ayant pas plus de 18 mois, appartenant à un cultivateur, 8.
54.—Pour le meilleur ensuite do. do. do. 6.
55.—Pour le meilleur ensuite do. do. do. 4.
56.—Pour la meilleure Truie, n'ayant pas plus de 15 mois, appartenant à un cultivateur, 6.
57.—Pour la meilleure ensuite do. do. do. 4.
58.—Pour la meilleure ensuite do. do. do. 2.

PARTIES DE LABOUR.

Une partie de Labour pour les concurrents Canadiens exclusivement, au sud de fleuve St. Laurent, aura lieu le 1er JEUDI d'Octobre prochain, à 10 heures de l'avant-midi, dans la paroisse de St. Joseph de Chambly, et une autre partie de Labour pour les concurrents Canadiens exclusivement au nord du fleuve St. Laurent (Pile de Montréal exceptée) aura lieu le même jour et à la même heure dans la paroisse de Lachenaie.

Prix pour chaque partie de Labour.

59.—Au propriétaire de la charrue qui aura fait le meilleur ouvrage, \$10.
60.—Au conducteur, 5.
61.—Au toucheur, 1.
62.—Au propriétaire de la charrue qui aura fait le meilleur ouvrage ensuite, 8.
63.—Au conducteur, 4.
64.—Au toucheur, 1.
65.—Au propriétaire de la charrue qui aura fait le meilleur ouvrage ensuite, 6.
66.—Au conducteur, 4.
67.—Au toucheur, 1.
Les compétiteurs qui auront remporté les prix en faisant leurs labours avec une charrue (Sicrag Plough) tirée par deux chevaux auront droit à 4 piastres en sus.

PARTIES DE LABOUR DE DISTRICT.

Elles auront lieu dans la paroisse de Montréal, le 5e JEUDI d'Octobre prochain, à 10 heures de l'avant-midi.

1ère PARTIE.

68.—Au propriétaire de la charrue qui aura fait le meilleur ouvrage, \$10.
69.—Au conducteur, 5.
70.—Au propriétaire de la charrue qui aura fait le meilleur ouvrage ensuite, 8.
71.—Au conducteur, 4.
72.—Au propriétaire de la charrue qui aura fait le meilleur ouvrage ensuite, 6.
73.—Au conducteur, 4.
(Il ne sera pas accordé de toucheurs pour cette partie.)

2e PARTIE.

Pour les cultivateurs Canadiens seulement, possédant et conduisant leurs charrues, ou ayant un conducteur Canadien.

74.—Au propriétaire de la charrue qui aura fait le meilleur ouvrage, \$10.
75.—Au conducteur, 5.
76.—Au toucheur, 1.
77.—Au propriétaire de la charrue qui aura fait le meilleur ouvrage ensuite, 8.
78.—Au conducteur, 4.
79.—Au toucheur, 1.
80.—Au propriétaire de la charrue qui aura fait le meilleur ouvrage ensuite, 6.
81.—Au conducteur, 4.
82.—Au toucheur, 1.
S'il n'y a pas de toucheur, le conducteur aura les deux sommes.

Les concurrents qui auront remporté le prix à cette seconde partie de District, en faisant leur Labour avec une charrue (Sicrag Plough) tirée par deux chevaux, auront droit à 4 piastres de plus.

Les concurrents à toutes les parties de Labours doivent être propriétaires de leurs charrues et animaux respectifs, et si le conducteur n'est pas propriétaire, il faudra qu'il ait été employé sur la terre du propriétaire, durant les trois mois précédents.

Cochons gras.

L'Exhibition de Cochons Gras aura lieu au haut du Nou-

veau District, le 2e Jeudi de Janvier prochain, à 11 heures de l'avant-midi.

83.—Au Cultivateur qui produira bien tués les cochons les plus pesants et les plus gras, aucun ne pesant moins de 200 lbs. élevés et engraisés du produit de sa terre, \$20.
84.—Au ditto qui produira do. les 4 plus pesants et plus gras ensuite, do. do. 15.
85.—Au do. qui produira do. les 3 plus gras et plus pesants ensuite, do. do. 10.

Bœufs gras et Moutons gras vivants.

L'Exhibition aura lieu au même lieu et à la même heure, que ci-dessus, le 1er JEUDI de MARS prochain.

Bœufs.

86.—Au Cultivateur qui produira le Bœuf le plus pesant et le plus gras, élevé et engraisé du produit de sa terre \$20.
87.—Au do. 2d do do do 18.
88.—Au do. 3e do do do 16.
89.—Au do. 4e do do do 14.
90.—Au do. 5e do do do 12.
91.—Au do. 6e do do do 10.
92.—Au do. 7e do do do 8.
93.—Au do. 8e do do do 6.
94.—Au do. 9e do do do 4.
95.—Au do. 10e do do do 2.

LES PRIX POUR GRAINS, LEGUMES, ET AUTRES VEGETAUX, POUR LE PRODUIT ET SEMENCES DE GRAINES DE FOIN, &c. &c. seront adjugés et payés le 1er JEUDI de MARS prochain à 11 heures, au haut du Nouveau Marché, ou il sera montré des échantillons.

96.—Au Cultivateur Canadien seulement qui recueillera la plus grande quantité et la meilleure qualité de Bled sur pas moins de 3 arpens, \$30.
97.—Au do. do do ensuite 25.
98.—Au do. do do ensuite 20.
99.—Au Cultivateur autre que Canadien, qui recueillera la plus grande quantité et la meilleure qualité de Bled, sur pas moins de 3 arpens, 50.
100.—Au do. do do ensuite 25.
101.—Au do. do do ensuite 20.
102.—Au Cultivateur Canadien seulement qui recueillera la plus grande quantité et la meilleure qualité d'Orge sur pas moins de 3 arpens, 18.
103.—Au do. do do ensuite 15.
104.—Au do. do do ensuite 12.
105.—Au Cultivateur autre que Canadien, qui recueillera la plus grande quantité d'Orge, sur pas moins de 3 arpens, 13.
106.—Au do. do do ensuite 10.
107.—Au do. do do ensuite 8.
108.—Au Cultivateur Canadien seulement qui recueillera la plus grande quantité et la meilleure qualité d'Avoine, sur pas moins de 3 arpens, 18.
109.—Au do. do do ensuite 15.
110.—Au do. do do ensuite 12.
111.—Au Cultivateur, autre que Canadien, qui recueillera la plus grande quantité et la meilleure qualité d'Arroche sur pas moins de 3 arpens, 13.
112.—Au do. do do ensuite 10.
113.—Au do. do do ensuite 8.
114.—Au Cultivateur Canadien qui recueillera la plus grande quantité de Pois, sur pas moins de 3 arpens, 12.
115.—Au do. do do ensuite 10.
116.—Au do. do do ensuite 8.
117.—Au Cultivateur autre que Canadien qui recueillera la plus grande quantité et la meilleure qualité de Pois, sur pas moins de 3 arpens, 12.
118.—Au do. do do ensuite 10.
119.—Au do. do do ensuite 8.
120.—Au Cultivateur Canadien qui recueillera la plus grande quantité et la meilleure qualité de Bled d'Inde, sur pas moins d'un arpent, 12.
121.—Au do. qui recueillera do. do. do. ensuite, 10.
122.—Au do. do. do. do. do. ensuite, 8.
123.—Au cultivateur, autre que Canadien, qui recueillera do. do. do. do. do. ensuite, 12.
124.—Au do. qui recueillera do. do. do. do. do. ensuite, 10.
125.—Au do. do. do. do. do. do. ensuite, 8.

Recettes de Légumes.

126.—Au cultivateur Canadien qui recueillera la meilleure récolte de Patates, sur pas moins d'un arpent, 15.
127.—Au do. qui recueillera do. do. do. ensuite, 12.
128.—Au do. do. do. do. do. ensuite, 10.
129.—Au cultivateur autre que Canadien, qui recueillera la meilleure récolte de Patates sur pas moins de 3 arpens, 15.
130.—Au do. do. do. do. do. ensuite, 12.
131.—Au do. do. do. do. do. ensuite, 10.
132.—Au cultivateur Canadien qui recueillera la meilleure récolte de Navets de Suède, sur pas moins d'un arpent, 13.
133.—Au do. do. do. do. do. ensuite, 15.
134.—Au do. do. do. do. do. ensuite, 12.
135.—Au cultivateur, autre que Canadien, qui recueillera la meilleure récolte de Navets de Suède, sur pas moins de 2 arpens, 18.
136.—Au do. do. do. do. do. ensuite, 15.
137.—Au do. do. do. do. do. ensuite, 15.

138.—A la personne qui recueillera la plus grande quantité d'autres végétaux propres à la nourriture des animaux durant l'hiver, et qui églera en quantité par arpent, le maximum du produit dans ce District de chacun des légumes ci-dessus, 30. 139.—A la do. do. do. do. do. ensuite, 20. 140.—A la personne qui recueillera la plus grande quantité et la meilleure qualité de Graine de Mil, cette quantité n'étant pas moindre que 15 minots, 20. 141.—A la do. do. ensuite, pas moindre que 15 minots, 15. 142.—A la do. do. ensuite, pas moindre que 15 minots, 10. 143.—A la personne qui sèmera avec effet, la plus grande quantité de Trèfle ou Graine de Foin, sur une étendue de terre pas moindre que 20 arpens, et mise auparavant dans un état convenable, 50. 144.—A la do. do. ensuite, do. do. 16 do. 40. 145.—A la do. do. ensuite, do. do. 12 do. 30. 146.—A la do. do. ensuite, do. do. 8 do. 20. 147.—A la do. do. ensuite, do. do. 4 do. 10. 148.—A la personne qui fera les meilleures expériences avec le Plâtre de Paris comme engrais, sur la plus grande étendue de terre, qui ne sera pas moindre que 20 arpens, 50. 149.—A la do. do. ensuite do. do. 16 do. do. 40. 150.—A la do. do. ensuite do. do. 12 do. do. 30. 151.—A la do. do. ensuite do. do. 8 do. do. 20. 152.—A la do. do. ensuite do. do. 4 do. do. 10. 153.—A la personne qui mettra devant le Comité de cette Société le vu avant le 1er de Mars 1821, le détail le plus satisfaisant sur l'emploi et l'effet des engrais (autres que le Plâtre de Paris) vérifié par des expériences pratiques sur pas moins de 3 arpens pour chaque sorte d'engrais, 50. 154.—A la do. ensuite do. sur pas moins de 2 arpens pour chaque sorte d'engrais, 20. 155.—A la do. ensuite sur pas moins d'un arpent, 10.

Les personnes qui désireront concourir pour aucun des prix ci-dessus, (pour productions et expériences d'Agriculture) doivent donner avis à un magistrat, ou au Curé de la Paroisse où elles résident, ou au Secrétaire de cette Société, le ou avant le 1er de Juillet prochain, pour qu'elles se proposent de concourir, désignant la partie de leur terre sur laquelle la récolte croit.

Des échantillons de Grains, consistant en pas moins de 10 minots de chaque sorte; ainsi que des quantités de graines de mil ci-dessus mentionnées, seront montrés par les concurrents respectifs, près du Monument au haut du Nouveau Marché à Montréal, le 1er Jeudi de Mars 1822, à 11 heures de l'avant-midi auquel ou avant lequel jour, chaque concurrent doit fournir à la Société bonne et suffisante preuve par un certificat signé par au moins deux personnes respectables résidant dans la paroisse où le concurrent réside, et son témoignage sous serment, relativement à la qualité et quantité de la récolte, ainsi qu'à l'étendue de terre sur laquelle elle a été produite: il fournira aussi en même tems un certificat du Curé ou du magistrat prouvant que l'avis ci-dessus a été donné le ou avant le dit 1er de Juillet prochain.

Si suite de concurrence aucun des compétiteurs pouvait être considéré comme ayant littéralement droit au prix, et que les juges soient d'avis que l'objet offert ne les méritait pas, les dits juges auront droit de le refuser.

Les concurrents sont tenus de se conformer strictement aux règles ci-dessus et autres de cette Société.

Par Ordre du Comité,

H. GRIFFIN, Secr. et Tresor.

Montréal, 17 Février, 1821.

A LOUER.

Et Possession donnée immédiatement.

UNE MAISON de Pierre à la Pointe à Callières, ci-devant occupée par Wm. Corning, comme taverne.

Aussi, Une autre MAISON de Pierre, près de la précédente, avec une BOUTIQUE de Porgeron et une REMISE y adossée. Pour les conditions, s'adresser à M. C. CUVILLIER & Co.

3 Février, 1821.

A LOUER

Le 1er de Mai prochain.

LA MAISON à deux étages appartenant à Mr. Michel Trudeau, située rue St. Paul, joignant du côté du Nord-Est, Mr. Wm. Osterout.

Aussi:—

Une MAISON de bois située au fauxbourg St. Antoine, près du pont et vis-à-vis de Mme. Veuve AVSEM.

Pour les conditions, s'adresser à CHAS. F. ROY. 20 Janvier, 1821. xf-50

GRAINE DE JARDIN des Shakers.

A VENDRE,

A l'Apothicaire de HEDGE & LYMAN, Rue St. Paul No. 68

UN grand et général Assortiment de GRAINES de Jardin qui seront garanties fraîches et venant directement de la Société des Shakers, Enfield, New-Hampshire. Les Marchands de la Campagne, et les Jardiniers, peuvent en avoir des assortiments bien arrangés dans de petites boîtes avec des escomptes généraux pour ceux qui en prendront en quantité. Le public est particulièrement prévenu qu'il y a de fausse Graine que l'on prétend venir de cette Société.

Aussi

De la graine d'Oignon à un prix modéré par livre. Montréal, le 18 Mars, 1820. —tf.

ON A BESOIN DE GRAINE DE LIN.

LES Soussignés payeront le plus haut prix du Marché pour de la GRAINE DE LIN, au No. 72, Rue St. Paul, où ils ont à vendre leur Assortiment ordinaire de Peintures, Huile, Vernis, &c. &c. &c.

R. & H. CORSE.

25 Septembre, 1819. —tf.

A VENDRE.

UN superbe EMPACEMENT situé à la Côte des Neiges, de la contenance d'un demi-acre de large sur un arpent de profondeur, avec une MAISON en bois dessus construite, de 42 pieds de long sur vingt quatre de largeur, bâtie sur solage. La place est des plus avantageuses pour le commerce. Il y a sur le dit emplacement un beau puits et quelques Pommiers. Pour plus amples informations s'adresser au Propriétaire soussigné résidant sur les lieux.

AUGUSTIN LE BRUN.

Le 24 Janvier, 1820. —tf.

AVERTISSEMENT.

Le Comité pour le manieiment des affaires de la Compagnie du CANAL DE CHAMBLY, recevra des propositions, le ou avant le 20me jour de Février prochain, pour ouvrir et faire le dit Canal, qu'il faudra qui soit fini et complété à tous égards conformément à l'Acte, passé dans la 58me. année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour faire et entretenir un Canal Navigable, de, à, ou près de la Ville de St. Jean, sur la Rivière Sorel ou Richelieu, à travers la Baronnie de Longueuil et la Seigneurie de Chambly, et venir terminer au Bassin de Chambly."

Les propositions doivent être adressées au soussigné ou à l'Honorable M. Caldwell, au bureau de qui on pourra voir les plans. On exigera les noms de deux bonnes et suffisantes suretés.

P. E. DESBARATS, F. F. Sec.

Québec, 18 Janvier, 1820.

NOTICE.

PROPOSALS will be received by the Committee for managing the affairs of the CHAMBLY CANAL COMPANY, on or before the 20th day of February next, for the opening and making of the said Canal, which will be required to be finished and completed in every respect, according to the Act passed in the 58th year of His Majesty's Reign, intituled "An Act for making and maintaining a Navigable Canal from, at or near the Town of St. John upon the River Sorel or Richelieu, through the Barony of Longueuil and the Seigneurie of Chambly." Persons proposing, will specify the Sum required for the excavation of the Canal, and for the several Locks to be constructed; specifying the difference of expence between wood and stone in their construction.

The proposals are to be addressed to the Subscriber, or to the Honourable Mr. Caldwell, at whose Office the Plans may be seen. The names of two and sufficient securities will be expected.

P. E. DESBARATS, Act. Secy.

Quebec, 18th January, 1820.

A LOUER,

UNE partie ou le total du Bas de la Maison occupée par le Soussigné à l'extrémité Sud-Ouest de la nouvelle Rue des Récollets.

M. BIBAUD.

Le 23 Septembre, 1820.

AVERTISSEMENT.

LES Soussignés, élus Exécuteurs Testamentaires de la Succession de feu Mr. JACOB HALL, en son vivant Marchand Chapellier, de cette ville, requierent toutes les personnes endettées envers la dite Succession de payer immédiatement le montant de leurs comptes entre les mains de Mr. ROBERT M'GINNIS, l'un des dits Exécuteurs, qui est dûment autorisé d'en recevoir le paiement et d'en donner quittance.

Et tous ceux envers qui la dite succession peut être redevable, sont requis de présenter incessamment leurs comptes, dûment attestés, au dit Sr. M'GINNIS pour être réglés et liquidés.

AR. FERGUSON, Jr. Exécuteurs Testa- ROBT. M'GINNIS, mentaires du dit Ja- JOHN FISHER, cob Hall. Montréal le 10 Décembre, 1819.

A LOUER.

Et Possession donnée immédiatement.

CETTE Maison au fauxbourg St. Laurent, occupée ci-devant par feu Adam A. Gordon. DE PLUS, — Un excellent Magasin en Pierre, sur le même terrain, lequel peut être loué conjointement ou séparément. S'adresser à KENNETH DOWIE.

Montréal, (rue St. Paul, No. 32.) 20 Janvier, 1821. } 50—xf

A LOUER,

Au 1er de Mai prochain.

CETTE belle propriété située au fauxbourg St. Antoine; comprenant une MAISON en pierres à deux étages, une Étable, une Remise, &c. Un Jardin spacieux et en bon état de culture, un Verger complanté de Pommiers francs pour la plupart, et autres arbres fruitiers, et une prairie. Pour les conditions, s'adresser, sur les lieux, à Madame Veuve

DE BELESTRE M'DONELL.

Montréal, 3 Février, 1821. xf-52

AVIS.

A Vendre par le Soussigné, à bas prix, quelques Caisses de VITRES de 7 1/2 X 8 1/2 et de 8 1/2 X 9 1/2, garanties de bon ordre.

ANDW. PORTEOUS.

Montréal, 27 Nov. 1819. 24th tf.—

A Vendre par les Soussignés.

260 QUARTS, } de belle Cassonade. 12 Barriques } 70 Pipes de Vin d'Espagne. 10 ditto ditto de Port d'une qualité supérieure. 10 Demi Barriques de Ténériffe, L. P. 20 ditto ditto ditto, en bouteilles. 50 Tonnes de Rum de la Grenade. 5 ditto ditto fort de la Jamaïque. 5 Pièces, } d'Eau de Vie de Cognac supérieur. 10 Barriques } 100 Caisses de Savon d'Angleterre. 10 Barriques de Sel en paniers. 50 Paniers de Cruches de Pierre assorties. 20 Barriques Verrière assortie. Vitres de 7 1/2 X 8 1/2... 8 1/2 X 9 1/2... 10 X 12. 80 Tonneaux de Fer en barres d'Angleterre. 1200 Pièce Vaisseaux Creux de Fer de fonte. DE PLUS. Quatre Malles de Papeterie, consistant en Livres de Compte, Papier, Plumes, &c. Un assortiment général de Marchandises de Laine, Toile et Coton. BRIDGE & PENN.

Montréal, 22 Décembre, 1820. 46xf

AVIS.

LE Soussigné ayant été dûment autorisé à agir de la part des Enfants mineurs de feu WILLIAM RALSTON, de Montréal, Cultivateur, requiert toutes personnes ayant des demandes contre la succession du dit WILLIAM RALSTON, de les présenter dûment authentiquées, pour être examinées, et toutes celles qui sont endettées envers la dite succession de payer sans délai, au Comptoir de HART LOGAN & Co. rue du St. Sacrement.

JAMES LOGAN.

Montréal, 25 Nov. 1820. xf-45

A Vendre ou à Louer,

Et à en prendre possession immédiatement.

UNE TERRE d'une étendue extraordinaire dont la plus grande partie est défrichée et labourable; sur laquelle il y a une maison en pierre, une Grange, une Écurie, une Étable en bois, et autres dépendances spacieuses et commodes; le sol convenable à toutes sortes de grains et plantes qui peuvent croître et pousser en ce climat.—Cette Terre est d'ailleurs très avantageusement située pour quelques commerces que ce soit; elle n'est qu'à cette petite distance, de sept lieues, et presque au confluent d'une Rivière navigable jusqu'à la ville de Montréal.

Il sera accordé des termes faciles pour le paiement du prix d'achat, à qui désirera l'acquérir, une somme bien modique seulement, sera exigée comptant.

Pour les particularités s'adresser au soussigné à Laprairie.

R. F. DANDURAND.

Le 22 Sept. 1820.

AU PUBLIC.

CHARLES MANUEL, Arpenteur Juré, prend la liberté d'informer ses Amis et le public en général qu'il demeure maintenant dans sa Maison, Rue St. Denis, Fauxbourg St. Louis, où il recevra avec reconnaissance, tous les Ordres qui lui seront donnés, concernant l'Arpentage. Il entreprendra toute Division, Mesurage et Nivellement d'aucune grandeur de terrain, le lever ou copie de plan &c. &c.

Dans la guerre de 1804 et 1805, en Allemagne, il fut constamment employé comme Ingénieur de campagne, et a, dans cette guerre, acquis une parfaite connaissance dans l'art de Fasciner, Pontier, Construction des mines, et du Nivellement, &c. Le 29 Avril, 1820. —tf.

AVIS.

LES Soussignés donnent avis public par le présent à toutes les personnes endettées envers la société ci-devant existant entre DAVID GIONOVOLY et ALEXANDRE MATHÉWS, Marchands Tailleurs, ou envers feu DAVID GIONOVOLY individuellement, de payer immédiatement le montant de leurs comptes respectifs aux Soussignés qui sont dûment nommés et autorisés à en recevoir le montant et à en donner quittance convenablement; et ils donnent aussi avis à tous ceux qui peuvent avoir des comptes contre la susdite société de David Gionovoly et Alexandre Mathews, ou David Gionovoly individuellement et au nom duquel se faisaient les affaires avant la susdite société de Gionovoly & Mathews, de présenter leurs comptes respectifs, sans délai, dûment attestés, pour être réglés.

Tous les comptes et en particulier ceux qui sont dus à feu David Gionovoly individuellement, qui ne seront pas payés dans un très-court délai, seront mis sans distinction entre les mains d'un Avocat pour être recouvrés.

BENAIH GIBB, } Exécuteurs Testa- ALX. MATHÉWS, } mentaires de feu Dd. GIONOVOLY. JOSEPH KOLLYER, Tuteur adhoc de Md. A GATHIE GAUDRY, veuve du dit feu David Gionovoly.

A LOUER,

Et Possession donnée le premier de Mai prochain, CETTE Grande Maison à quatre étages, avec les deux mansards adjointes, et qui font face au Nouveau Marché; il y a sur ces deux dernières une grande galerie où l'on peut jouir en toute saison du bon air, et surtout d'une vue très étendue. Cet établissement peut être très-avantageux pour différentes espèces d'industrie.

A LOUER DE PLUS,

Et Possession donnée immédiatement,

Une autre Maison à quatre étages située sur le Quai près le port du Nouveau Marché.—Aussi, Un beau Magasin sur la rue St. Paul, près le nouveau marché.

Pour les conditions s'adresser au soussigné— Lequel offre d vendre a sa Maison Rue St. Paul,

2 Pipes de vieux Vin de Madère. 5 do d'Espagne de la meilleure qualité. 2 do de vieille Eau-de-Vie de France, et 11 Tonnes de fort Esprit de la Jamaïque.

On pourra se procurer de ces liqueurs la quantité que l'on vaudra, pourvu que ce ne soit point aude-sous de trois galons.

IL OFFRE DE PLUS A VENDRE,

Quinze quarts d'huile à brûler de la première qualité—Onze cent minots de Sel—8 Meules de Fromage de Gruyère, et quelques Ouvrages de Droit choisis—le tout pour être vendu à un prix très-modéré, mais pour argent comptant.

JN. ROY.

Montréal, le 18 Janvier, 1821. xf-50

AVIS.

TOUS ceux qui ont des comptes contre les Biens de JOSEPH JUDSON, absent de la Province, sont requis de les présenter dûment authentiqués; et ceux qui sont crédettes envers le dit J. Judson, de payer immédiatement au soussigné, qui est seul autorisé à recevoir le paiement et à donner quittance, ayant été dûment nommé Curateur au dit JOSEPH JUDSON.

H. GRIFFIN, N. P.

Montréal, 5 Janvier, 1821. 48xf.

AVERTISSEMENT.

AVIS est par le présent donné aux Créanciers du feu FREDERICK STEM, que leurs demandes seront immédiatement payées en s'adressant à N. B. DOUCET, Notaire à Montréal, Rue Saint Jacques, et ses Débiteurs sont informés que faute de paiement, les demandes que la succession a contre eux seront immédiatement mises entre les mains d'un Avocat, pour en faire le recouvrement.

JOHN PICKEL, Père,

Exécuteur Testamentaire, et Tuteur des Enfants Mineurs de feu Frédéric Stem.

Montréal, le 11 Décembre, 1820. 45xf

A LOUER.

UNE Belle et vaste MAISON, en pierre, à deux étages, située sur la Rue St. Vincent, près de la Maison de Justice, occupée maintenant par Madame NIENT.

S'adresser au propriétaire.

L. M. VIGER.

Le 29 Avril, 1820. —tf.

Rum et Sucre.

70 TONNES de RUM des Isles sous le vent, 50 Quartes de CASSONADE de la meilleure qualité,

A vendre par

ROBERT JONES,

No. 55, Rue Notre-Dame, dans la Maison ci-devant occupée par Messieurs A. HENRY & Co. Le 23 Juin, 1820.

AVIS.

LE Dr. KIMBER vient de recevoir son imprimé-tation ordinaire de Médecines, Instrumens Chirurgicaux, Livres de Médecine, &c. Le 3 Juin, 1820. (tf.)

AVERTISSEMENT.

LE soussigné à l'honneur de prévenir le public qu'il demeure présentement dans la maison située à l'extrémité Sud-ouest de la rue nouvelle dite des Récollets, — où il continue à donner des leçons de Grammaire et de Littérature Française, Grammaire Latine, Géographie, Mathématiques, &c.

Il traduit aussi de l'Anglais en Français, des livres, pamphlets, annonces, et autres écrits quelconques, à des prix raisonnables.

Il a aussi à vendre en gros et en détail, L'ARITHMETIQUE et la GEOGRAPHIE EN MINIATURE.

M. BIBAUD.

Le 6 Mai, 1820.

A Vendre ou à Louer.

CETTE belle Maison et dépendance dans la rue St. François Xavier, dernièrement la propriété de Mr. Nicolas Osborne et occupée par lui-même comme domicile et Magasin d'Épicerie.— Les appartemens de devant pourraient pareillement servir de Magasin pour la vente de Marchandises sèches.— Les Caves et Bureaux sont commodes et spacieux, et dans le meilleur ordre.

La susdite propriété peut être acquise pour un prix modéré, et avec des termes faciles de paiement. S'adresser à

G. MOFFATT.

Montréal, 15 Avril, 1820. —tf.

AVIS.

MR. BRET ayant intention de se fixer en Canada, à l'honneur de prévenir le Public qu'il a ouvert une ECOLE, dans la Maison Rue Notre Dame No. 69, où il enseignera la Grammaire Française, la Géographie, la Mythologie, la Tenue des Livres, en partie simple et double, l'Arithmétique et l'Arpentage.

Mr. Bret se transportera chez les personnes qui désireront prendre des leçons en ville.

Mde. Bret enseignera aux jeunes Demoiselles à Coudre et à Broder.

Le 22 Juillet, 1820.

A VENDRE.

LE Soussigné a à vendre une quantité considérable d'excellentes Pommes franches, et du CIDRE d'une qualité supérieure.

HYPOLITE VALLE'E DIT SANSOUCI. Le 16 Sept. 1820.

A VENDRE,

UNE MAISON neuve de quarante-sept pieds sur trente, ou environ, construite sur un EM-PLACEMENT de soixante pieds de front et d'un arpent de profondeur, tenant d'un côté à BASILE PONDRETTE, de l'autre à JEAN MARIE PHATEAU, en front du Bassin de Chambly et à peu de distance de l'Eglise. Cet établissement est le plus avantageux que l'on puisse se procurer en campagne, pour les différentes branches de commerce.

Il sera donné à l'acquéreur des termes de paiement très faciles. Pour les conditions s'adresser au propriétaire soussigné, ou à JOSEPH ROY, Ecuier, de Montréal.

FRANCOIS VALADE.

Chambly, 24 Janvier, 1821. 51xf

NOTICE.

LE Soussigné ayant été dûment élu Curateur à la Succession vacante de feu Docteur T. CASIMIRE TRUDEAU, tous ceux qui doivent à la dite succession sont priés de payer immédiatement le montant de leurs comptes, et ceux à qui la dite succession pourrait devoir sont priés de présenter leurs comptes pour être liquidés.

P. TRUDEAU.

Montréal, 13 Janvier, 1821. —3m—

A vendre de Gré-a-gré.

Et à prendre possession au 1er. Octobre prochain.

UNE TERRE de la contenance de 3 arpents de front sur 80 arpents de profondeur, le tout en culture, sise et située à quelques arpents de l'Eglise de St. Roch, bornée par devant par le Ruisseau St. Jean, par derrière par les terres de la concession du Grand St. Esprit, d'un côté par J. Bte. Corbin, de l'autre côté par Joseph Desroches, avec une superbe MAISON, une GRANGE de quatre-vingt pieds de long et autres bâtiments dessus construits. Les termes de paiement seront très faciles, et l'on donnera un titre incontestable. Pour plus amples informations, il faut s'adresser au soussigné en sa demeure, Rue St. François Xavier.

JOHN BROWN.

Le 9 Juin, 1820.

CHAPEAUX DE GOÛT.

Dernièrement reçus au Dépôt de Chapeaux de Londres No. 128 Rue St. Paul, étant à moitié chemin entre le Vieux et le Nouveau Marché.



LE Soussigné informe très respectueusement ses amis et le public en général qu'il vient de recevoir par le St. Laurent et l'Alexandre, venu de Londres, un assortiment très étendu de

CHAPEAUX,

Parmi lesquels se trouvent des Chapeaux de Castor pour Dames, Blancs, Gris, Bruns et couleur pourpre, élégamment ornés de Plumes de Princes &c. ditto pour Enfants — do — do — ditto de Paille pour Dames, do.—

Chapeaux de Castor pour Messieurs, faits dans le genre le plus moderne, garantis à l'épreuve de l'eau et de la meilleure qualité.

ditto de Castor Superfins ditto ditto ditto Gris ditto ditto ditto ditto le dessous des bords en velts ditto ditto noirs et gris à grands bords, ditto ditto ditto ditto de Leghorn ditto.

Chapeaux de Castor pour jeunes personnes, noirs et gris ditto.

Avec un assortiment considérable de Chapeaux pour hommes et enfans garnis et de Laine.

— DE PLUS : —

Un assortiment très étendu de Garnitures de Chapeaux: Toiles cirées, et couvertures de chapeaux de toile cirée, cordons dorés et argentés, peaux de Maroquin blanches, rouges et noires, Ficelle, Verdgris, Couperose, Huile de Vitriol, Eau-forte, et meilleur bois de teinture en ripes.

— AUSSI —

Une quantité de souliers de Maroquin pour enfans, de couleurs assorties. Il offre à vendre le tout ou partie des dites marchandises aux plus bas prix pour argent comptant ou avec un crédit certain.

ROBERT M'GINNIS.

Le 22 Juillet, 1820. —tf.

N. B.—Les Marchands de la Campagne seront servis aux conditions les plus avantageuses.

A LOUER,

POUR un nombre d'années à compter du 1er. Octobre prochain, une terre dépendant de la Succession de feu ETIENNE N. ST. DIZIER, Ecuier, située à la Côte St. Paul, à environ une lieue et demie de Montréal, contenant environ 220 arpens, en superficie, en très bon état de culture, avec une maison de pierre, une de bois granges, étables et autres bâtiments dessus construits.— Cette terre par son étendue, l'excellence de son sol et sa proximité de la Ville, réunit tous les avantages que peut désirer un cultivateur.

On pourra connaître les conditions du Bail et toutes autres particularités en l'Étude du Notaire Soussigné, Rue St. Paul.

THOS. BEDOUIN, Not. Pub.

Le 2 Septembre, 1820. —tf.—

MESSAGERIE.

MR. YON prévient le public qu'il vient d'établir une MESSAGERIE entre Montréal, L'Assomption, St. Roch, St. Jacques, St. Paul, le Point du Jour et tout le haut de la Paroisse de L'Assomption. Il se chargera de tous Paquets, Papiers-Nouvelles, Lettres et toutes autres choses qui pourront lui être confiées, et dont il tirera des reçus des personnes auxquelles ils seront adressés.

Jours de départ.

De Montréal, tous les Mercredis et Samedis, à 1 heure de l'après midi, de la maison de Mr. J. B. D'Hose, au Marché Neuf.

De L'Assomption, tous les Mardis et Vendredis au matin.

PRIX DE PASSAGE.

D'un lieu à l'autre 8s. 4d.

Tous Paquets et autres effets payeront en proportion de 5s. par 100 livres.

On pourra déposer les Lettres et Paquets à cette Imprimerie.

Mr. Yon aura constamment des voitures pour transporter les passagers de L'Assomption à aucun des lieux sus-mentionnés. Le 29 Avril, 1820.